



**seine-saint-denis**  
LE DÉPARTEMENT



# CONTRAT LOCAL DE SANTE PLURIANNUEL 2019-2022

Entre

La commune de Noisy-le-Sec,

L'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

La Préfecture de Seine-Saint-Denis,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis

Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Le Groupement Hospitalier de Territoire Grand Paris Nord-Est

Entre Monsieur le Maire de Noisy-le-Sec, Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Président du Conseil Départemental et Madame la directrice du GHT Grand Paris Nord Est

Il a été convenu de signer le présent Contrat Local de Santé portant sur la Ville de Noisy-le-Sec et dont le contenu est décrit dans le présent document.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Monsieur le Maire  
de Noisy-le-Sec**

**Monsieur le  
Préfet de  
Seine-Saint-  
Denis**

**Monsieur le  
Directeur de la  
CPAM de  
Seine-Saint-  
Denis**

**Monsieur le  
Directeur  
Général de  
l'ARS Ile de  
France**

**Monsieur le Président  
du Conseil  
départemental de Seine-  
Saint-Denis**

**Madame la  
Directrice du  
GHT Grand  
Paris Nord Est**

# SOMMAIRE

<b>1-PREAMBULE</b>	<b>p.4</b>
1.0 Les Contrats locaux de santé (CLS)	p.4
1.1 Les fondements de la démarche sur la ville de Noisy-le-Sec	p.5
1.2 L'articulation des politiques publiques pour la réduction des inégalités	p.11
1.3 Les principes politiques partagés par les signataires	p.12
<b>2- LE DIAGNOSTIC</b>	<b>p.13</b>
2.1 Le rappel du contexte	p.13
2.2 Le profil sociodémographique du territoire	p.13
2.3 Quelques repères concernant l'état de santé des populations	p.15
2.4 L'offre de santé sur le territoire	p.15
2.5 Les nuisances environnementales	p.18
2.6 La méthodologie d'élaboration du Contrat local de santé	p.19
<b>3- LES AXES STRUCTURANTS DU CLS DE NOISY-LE-SEC</b>	<b>p.20</b>
3.1 Le périmètre géographique du CLS	p.20
3.2 La définition des axes stratégiques du CLS	p.20
3.3 La présentation de la programmation	p.21
<b>4- LE PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE</b>	<b>p.24</b>
4.1 Article 1 - Le comité de pilotage	p.24
4.2 Article 2 - L'animation territoriale et l'articulation avec les dispositifs territoriaux	p.24
4.3 Article 3 - La coordination du CLS	p.24
4.4 Article 4 - La durée du contrat	p.25
4.5 Article 5 – L'évaluation du contrat	p.26
ANNEXE 1 : LES FICHES-ACTIONS DU CLS DE NOISY-LE-SEC 2019-2022	p.27
ANNEXE 2 : GLOSSAIRE	p.55

# 1-PREAMBULE

## 1.0 Les Contrats Locaux de Santé (CLS) :

---

Introduit par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009 et confortés par la Loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016, les Contrats Locaux de Santé (CLS) permettent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) et constituent les volets santé des Contrats de Ville. Ils peuvent aussi porter autant sur la prévention et la promotion de la santé, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Portés conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale, ils sont l'expression de dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires de terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près et avec les populations.

### Un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé

Les CLS constituent des outils de mobilisation et de coordinations privilégiés pour lutter contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS) qui caractérisent la région d'Ile de France.

Afin de participer à la réduction des ISTS, les CLS se doivent notamment de favoriser l'action sur les déterminants de santé, le développement des démarches intersectorielles et s'appuyer sur le principe d'universalisme proportionné.

Dans ce cadre, les CLS doivent s'attacher à ce que les actions développées atteignent les personnes fragiles, défavorisées et éloignées de la prévention et/ ou de l'accès aux soins.

### Un outil pour favoriser la mise en place d'un parcours de santé cohérent

Les CLS doivent favoriser, à l'échelle de son territoire, la mise en œuvre de parcours de santé cohérents, allant de la prévention à la prise en charge globale en passant par les soins, en agissant sur la lisibilité, l'accessibilité et la qualité de ces derniers.

Cet effort de cohérence doit bénéficier en particulier aux personnes pour lesquelles les difficultés sociales conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge.

Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires de politiques de prévention, doivent être associés dans l'ensemble de la démarche.

### Un outil de mobilisation des professionnels, des citoyens et des usagers

Les CLS sont fondés sur une démarche participative et de co-construction. Ils doivent ainsi mobiliser tant que possible la participation des habitants. A ce titre, les CLS doivent permettre d'agir sur certains des déterminants sociaux et environnementaux de santé par une mobilisation convergente des signataires- mais aussi par la participation de l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs sanitaires/ sociaux et médicaux-sociaux, des habitants et des usagers.

### Une troisième génération de CLS

Les évaluations régionales des CLS1 et CLS2 ont permis de mettre en exergue et renforcer les points forts des CLS :

- une augmentation significative des collaborations entre acteurs de secteurs variés et de l'approche par déterminants,
- une amélioration des parcours de santé en luttant contre la fragmentation et le décloisonnement des réponses sur un territoire de proximité,
- le développement de l'approche de politiques transversales.

Ces évaluations successives ont aussi montré la nécessité de renforcer certains éléments de pilotage des CLS, notamment :

- l'ingénierie de projet, et plus particulièrement en termes de suivi et d'évaluation,
- l'animation territoriale, notamment au niveau départemental, ainsi que la sensibilité du ciblage territorial,
- la visibilité au niveau régional du suivi des actions des CLS,
- un renforcement spécifique sur certaines thématiques, dont la participation des habitants et la notion de parcours de santé.

Le renforcement des fonctions de soutien des CLS à l'émergence et à la mise en synergie de différents dispositifs locaux de santé publique représente une orientation stratégique des CLS3. Il concerne notamment :

- les coopératives d'acteurs en promotion de la santé,
- les CLSM qui constituent le volet santé mentale des CLS,
- les CLS facilitateurs à l'élaboration des CPTS.

### **1.1 Les fondements de la démarche sur la Ville de Noisy-le-Sec :**

---

La ville de NOISY LE SEC est engagée depuis de plusieurs années sur les questions de santé et bénéficie déjà de nombreux leviers permettant d'appuyer la définition et le portage d'une stratégie municipale en faveur de la santé, à savoir des dispositifs et des services complémentaires à destination des Noiséens, créateurs de synergies, témoins d'un dynamisme de terrain et d'une action volontariste de la commune :

- une politique de prévention et d'éducation à la santé, portée par l'Unité de prévention et de santé publique (UPSP) du CMS en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs ;
- un centre de PMI (compétence déléguée du Conseil Départemental) et un service de planification familiale à la PMI travaillant en étroite collaboration avec celui du CMS ;
- une offre de soins de proximité, portée par l'unité de soins du CMS ainsi que par la PMI ;
- une offre d'accompagnement social et une coordination gérontologique, structurée au niveau du CCAS.

Par ailleurs, en 2016, la ville de Noisy-le-Sec a réalisé un diagnostic de territoire en matière de santé qui a abouti à la rédaction de son projet de santé en 2017 qui, notamment, institue une collaboration avec le GHT de Montreuil. Ce projet a mis en avant les enjeux suivants :

- l'importance de renforcer l'offre et l'accès aux soins de proximité sur le territoire en vue de réduire les inégalités d'accès aux soins et faciliter les orientations thérapeutiques,
- la nécessité de mailler le territoire entre les services de soins et les professionnels,
- la nécessité de développer les coordinations entre les professionnels afin de favoriser l'interconnaissance (gérontologie, santé mentale),
- le développement de la promotion et l'éducation à la santé.

La ville de Noisy-le-Sec, ainsi que d'autres partenaires, souhaitent aujourd'hui poursuivre cet engagement grâce à la mise en œuvre d'un Contrat local de santé (CLS) pluriannuel.

#### **Les signataires du Contrat Local de Santé de la Ville de Noisy-le-Sec :**

Les signataires de ce CLS sont la Ville de Noisy-le-Sec, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Seine-Saint-Denis, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et le Groupement Hospitalier de Territoire Grand Paris Nord-Est :

- **La Ville de Noisy-le-Sec**

La ville de Noisy-le-Sec, engagée de longue date dans une politique locale de santé publique, souhaite s'inscrire dans la démarche de Contrat Local de Santé afin de renforcer et développer ses actions en matière de santé publique.

Ses services initient depuis plusieurs années différents projets à destination des Noiséens en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels, libéraux et associatifs. Le Contrat Local de santé vient donc conforter l'engagement de la ville de Noisy-le-Sec.

#### - **l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France**

L'ARS Ile de France souhaite s'engager/ poursuivre son engagement dans la signature d'un CLS avec la ville de Noisy-le-Sec avec une volonté de déclinaison territoriale de son Projet Régional de Santé défini pour la période 2018-2022.

En encrant ses actions dans une perspective globale intersectorielle et avec l'objectif d'améliorer les parcours de santé est favorable, le CLS de Noisy-le-Sec est aussi garant de la déclinaison des plans nationaux Priorité Prévention, Ma santé 2022, la Stratégie nationale Sport Santé 2019-2024, le plan Santé sexuelle ainsi que les plans régionaux tels Prescri'Forme, le Plan Régional de lutte contre les Violences faites aux femmes.

Le CLS de Noisy-le-sec constitue également un outil de déclinaison de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du fait de sa volonté à ce que les initiatives locales de son territoire atteignent prioritairement les publics défavorisés ainsi qu'un outil d'articulation entre politiques publiques, en favorisant la déclinaison locale de conventions partenariales avec l'Education Nationale ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le département de Seine-Saint-Denis se caractérise par :

- Une moyenne de l'Indice de Développement Humain inférieur à la moyenne régionale, permettant de classer les territoires municipaux en CLS prioritaires ou renforcés,
- Une population plus jeune que la moyenne régionale, fortement impacté par les ISTS dans un contexte social et migratoire particulier,
- Des indicateurs de santé les plus fragiles de la région,
- Une sur-incidence de pathologies infectieuses,
- Une prévalence forte du diabète, de l'hypertension artérielle sévère, des insuffisances respiratoires graves et des troubles psychiques,
- Des pollutions environnementales préoccupantes,
- Une offre de soins fragilisée par une faible démographie médicale,
- 43% en Politique de la ville.

Compte-tenu de la prévalence d'indicateurs de santé défavorables, le département de Seine-Saint-Denis représente un territoire favorable aux expérimentations telles que Mission retrouve ton cap et Dites non au diabète.

#### - **La Préfecture de Seine-Saint-Denis**

Le Préfet de Seine Saint Denis, attaché à ce que les questions de santé soient l'un des enjeux importants de la politique de cohésion sociale d'une part, et de l'ensemble des politiques publiques d'autre part, s'implique également dans la contractualisation.

La politique de santé la ville de Noisy-le-Sec s'inscrit également dans le volet cohésion sociale-santé du contrat de ville d'Est'Ensemble (page 13) dont les trois objectifs généraux sont :

- Répondre aux enjeux de santé spécifiques aux quartiers de la politique de la ville
- Adapter la promotion de la santé aux problématiques des habitants
- Améliorer l'accès et le recours effectif aux soins dans les quartiers

#### - **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis (CPAM 93)**

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis s'est inscrite dès 2012 dans les premiers contrats locaux de santé signés dans le département. Elle entend poursuivre son engagement avec les autres signataires, dans le cadre de ses missions de service public, et en particulier pour améliorer l'état de santé de la population et contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la santé.

Sa contribution prend plusieurs formes : elle participe à l'état des lieux des besoins de santé du territoire (1). Elle conduit de nombreuses actions en vue de faciliter l'accès aux droits et aux soins (2). Elle contribue à la prévention et à la promotion de la santé (3). Elle soutient les initiatives visant à améliorer l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé et soutient et accompagne une meilleure organisation des soins, visant à mieux répondre aux besoins et à fluidifier les parcours de soins (4).

- Une contribution à l'état des lieux des besoins de santé du territoire :

Tout d'abord, la CPAM contribue à l'état des lieux qui permet de définir les priorités et objectifs du contrat local de santé, et d'en mesurer les effets. A cette fin, elle met à disposition des données concernant la commune, accessibles aux partenaires sur le site internet de l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS) : [www.odds93.fr](http://www.odds93.fr). Les données mises à disposition portent sur le profil de la population (démographie, accès à une complémentaire santé, déclaration d'un médecin traitant...), l'offre de soins (démographie des professionnels de santé libéraux, répartition géographique...), et intègrent quelques indicateurs sur la santé de la population, le recours aux soins et à la prévention. Cet état des lieux permet de compléter le diagnostic territorial, réalisé avec les partenaires, qui fait ressortir notamment la persistance de difficultés d'accès aux droits, provoquées notamment par la barrière de la langue, l'illettrisme et « l'illectronisme », les ruptures de parcours liées à la pauvreté et à la précarité, et l'augmentation des besoins de prise en charge à domicile consécutive au virage ambulatoire. Par ailleurs, il permet de caractériser, pour la commune, la situation de l'offre de santé, globalement insuffisante en Seine-Saint-Denis pour répondre aux besoins de la population. Il apporte cependant une nuance de taille à une approche uniquement quantitative, en faisant ressortir les particularités de l'exercice en Seine-Saint-Denis : les professionnels de santé ont généralement une forte activité, qui vient compenser leur faible nombre. Les médecins exercent de façon très majoritaire en secteur 1, honoraires opposables, y compris les médecins spécialistes ; les médecins secteur 2 sont majoritairement adhérents à l'OPTAM, et s'engagent ainsi à maîtriser leurs dépassements pour faciliter l'accès aux soins. Le tiers payant est une pratique quasi-généralisée, pour toutes les catégories de professionnels de santé.

Ensuite, la CPAM est impliquée dans la plupart des axes d'intervention du CLS, et en particulier sur l'accès aux droits et aux soins, notamment des publics vulnérables, la prévention et la promotion de la santé, et la lutte contre les conduites à risque.

- L'accès aux droits et aux soins :

Au-delà du service des prestations d'assurance maladie, et des missions de base d'accueil et d'orientation des assurés sociaux, la CPAM engage des démarches partenariales pour faciliter l'accès aux droits des publics les plus éloignés des soins, pour lesquels les démarches administratives constituent un frein. Dans ce cadre, elle propose aux services sociaux des communes, aux centres de santé et aux établissements sanitaires, ainsi qu'à des associations, un partenariat renforcé, par lequel elle s'engage à former des correspondants, et à traiter les demandes qu'ils lui transmettent par un circuit prioritaire, permettant un accès rapide aux droits. Elle met à disposition des professionnels de santé une ligne urgence précarité. Pour faire face aux situations de renoncement aux soins, elle propose aux assurés identifiés un accompagnement personnalisé par des conseillers dédiés : les conseillers de la Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS). Dans ce cadre, la CPAM est particulièrement attentive à l'accès aux droits et aux soins des publics vulnérables : femmes enceintes, enfants de l'ASE, migrants, jeunes participant aux dispositifs « Garantie jeunes », dans le cadre la démarche PLANIR (plan local d'accompagnement contre le non recours, les incompréhensions et les ruptures). Elle engage en particulier des actions pour faciliter l'accès à la CMUC, à l'Aide médicale de l'Etat, et généraliser l'accès à une complémentaire santé.

- Prévention, promotion de la santé et lutte contre les conduites à risque

De même la CPAM est particulièrement impliquée sur la prévention et la promotion de la santé. Elle promeut en particulier toutes les offres de service nationales, comme le programme SOPHIA, programme d'éducation à la santé destiné aux personnes atteintes de maladies chroniques (asthme, diabète), et l'accompagnement au retour à domicile après une hospitalisation (programme PRADO). Sur le bucco-dentaire, en appui du dispositif d'examen buccodentaire triennal (EBD), étendu aux enfants et aux jeunes de 3 à 24 ans, elle organise et soutient des opérations de sensibilisation et de dépistage dans les classes de maternelle et de CP, en partenariat avec l'Education nationale. Elle expérimente sur le territoire plusieurs programmes innovants et ambitieux, comme le programme « Mission retrouve ton cap », destiné à prévenir l'obésité des enfants de 3 à 8 ans, et le programme « Dites non au diabète », qui propose un coaching collectif en santé à des adultes à haut risque de diabète. Elle expérimente également le dépistage systématique des troubles du langage, de la communication et de la vue, pour les enfants scolarisés en petite section de maternelle, avec les orthophonistes et les orthoptistes du



département. Elle promeut la participation systématique à la vaccination contre la grippe pour les publics prioritaires, contribue au respect de l'obligation vaccinale, et soutient la participation aux différents dépistages organisés des cancers (dépistage des cancers du sein, colorectal, et du col de l'utérus). Elle contribue et participe à ce titre à de nombreux forums santé en partenariat avec les municipalités. La CPAM dispose d'un centre d'exams de santé, implanté à Bobigny et à Montfermeil, mais susceptible de réaliser des examens de prévention en santé « hors les murs », au plus près des habitants de la commune. Ce centre propose également des ateliers d'éducation à la santé, des séances d'éducation thérapeutique du patient et de l'aide au sevrage tabagique.

- Attractivité du territoire et organisation des soins

Enfin, la CPAM entend également appuyer la commune dans ses démarches visant à améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, et contribuer à une meilleure organisation des soins.

Elle promeut ainsi les aides conventionnelles mises place pour attirer de nouveaux professionnels de santé dans les zones insuffisamment pourvues. En Seine-Saint-Denis, la densité médicale est inférieure de 30% à la moyenne d'Ile-de-France, et cette faible densité se retrouve au niveau de la commune, ainsi que pour la plupart des autres professions de santé. Cette situation, qui va de pair avec le vieillissement des professionnels de santé et le non remplacement des départs à la retraite, génère des difficultés croissantes d'accès à un médecin traitant, à un médecin spécialiste (dermatologue, ophtalmologue...) et à certains auxiliaires médicaux (orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes en particulier...). La CPAM s'engage à faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé, et à promouvoir des modes d'exercice pluri-professionnels.

Elle accompagne en particulier, avec l'Agence régionale de santé, les professionnels souhaitant créer une maison de santé pluri-professionnelle, ou mettre en place une organisation de télémédecine. Elle contribue à la mise en place des communautés professionnelles territoriales de santé dans le cadre de l'accord national interprofessionnel négocié par l'UNCAM. Elle accompagne les innovations dans l'organisation des soins et la prévention, et peut soutenir des projets éligibles à un financement dérogatoire, comme par exemple le dépistage par TROD du VIH dans les officines. Enfin la CPAM s'engage à poursuivre ses démarches proactives pour aller au-devant des potentiels bénéficiaires d'aides conventionnelles, et à accompagner les nouveaux installés pour qu'ils puissent être rapidement opérationnels.

Ainsi, la CPAM confirme-t-elle son engagement dans la dynamique portée par les contrats locaux de santé. Elle s'associe aux autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'une politique de santé efficace, qui s'engage à répondre aux besoins du territoire, autour d'objectifs partagés : garantir un accès universel à des soins de qualité, soutenir l'innovation, réduire les inégalités d'accès à la santé, tout en promouvant une utilisation responsable et pertinente du système de soins.

- **Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis**

Le Département de la Seine-Saint-Denis s'engage dans la cosignature des Contrats Locaux de Santé au titre de ses compétences réglementaires et de sa politique volontariste en matière de santé.

En effet, il est un acteur incontournable de santé publique sur son territoire, de par ses compétences (PMI, autonomie des personnes âgées et handicapées, accès aux droits dont ceux de santé) mais aussi par son implication historique en faveur du bien-être et de la santé des séquanodionysiens.

Aussi, à travers ses différentes politiques publiques, il se mobilise contre les inégalités sociales et territoriales de santé, enjeu renouvelé dans le cadre du PRS2.

- Vaccination et dépistage pour tous

En délégation de l'Etat, il assure la promotion de la vaccination dont le soutien aux séances publiques des communes, le dépistage des cancers, la prévention et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles et déploie son programme « Vers une Seine-Saint-Denis sans Sida », notamment à travers son Centre gratuit d'information et de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) et ses antennes habilitées et soutenues par l'ARS, ses Centres départementaux de prévention-santé.

Il développe de plus une politique d'« Aller-Vers » par des actions Hors les Murs tels que dans le champ des maladies infectieuses : dépistage de la tuberculose, des IST, consultations pour primo-arrivants.etc.

- La protection maternelle et infantile

Acteur-clé de la périnatalité et de la santé de l'enfant avec sa compétence réglementaire de protection maternelle et infantile et de planification familiale, son service de PMI a élaboré un projet de santé publique qui promeut une approche de la santé à la fois globale et de proximité. Celle-ci est donc



déclinée par ses équipes de terrain en complémentarité avec les autres acteurs locaux en matière de consultations médicales, de vaccinations, de visites à domicile, de bilans de santé en maternelle, de lutte contre l'obésité infantile, de contraception et d'IVG mais aussi dans le cadre de la lutte contre les pathologies en relation avec l'habitat, etc

- Vers l'autonomie des usagers

Son schéma départemental pour l'autonomie, élaboré de façon partenariale, traduit l'orientation fondamentale des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à savoir favoriser l'exercice des choix de vie et renforcer l'autonomie de ces personnes dans une société inclusive. Ce au travers, du renforcement de la coordination des acteurs, l'accompagnement des parcours de vie, l'amélioration de l'offre médico-sociale ou encore des dispositifs d'aide aux aidants et de prévention de la maltraitance envers ces personnes vulnérables.

Il est également fortement engagé dans le cadre de la santé mentale au travers de ses différentes politiques et instances : groupe d'appui, Conseils locaux de santé mentale et Projet Territorial de Santé Mentale etc.

- La santé bucco-dentaire

Le Département conduit également des politiques volontaristes de promotion de la santé tel que le programme de santé bucco-dentaire depuis plus de 30 ans. Fort d'un partenariat avec les acteurs de la Seine –Saint-Denis et les Villes, initialement destiné aux enfants, il s'est récemment élargi en direction des personnes âgées, handicapées, et public en besoin. Il s'est également engagé dans le déploiement de mesures innovantes en matière de santé bucco-dentaire avec la mise en place d'un bus dentaire et d'unités mobiles pour des dépistages et des premiers soins.

- La prévention des conduites à risques chez les jeunes

Acteur de la prévention des addictions grâce à la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque (MMPCR) et son espace Tête à Tête, la santé des jeunes est un axe fort autour de différentes thématiques telles que la sexualité, l'usage des produits psycho-actifs, les réseaux sociaux ou encore les violences. Un des axes de développement en est l'expérimentation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque. De plus, dans le cadre de son projet éducatif, la mise en d'actions de santé et bien-être pour favoriser l'épanouissement et la réussite des collégiens est favorisée.

- Les actions transversales du Département

Afin de faciliter l'accès de tous à la prévention et aux soins, il intervient dans le cadre de son Pacte pour la santé publique qui comprend plusieurs dispositifs visant à renforcer l'offre en professionnels de santé, déficitaire sur le territoire

Il conduit également des politiques dans des domaines qui sont des déterminants essentiels de la santé : lutte contre les violences envers les femmes à travers un dispositif innovant, protection de l'environnement, accès au logement, lutte contre la précarité énergétique, équilibre alimentaire, développement de la pratique sportive, etc.

Ainsi dans le cadre de son action sociale généraliste, une couverture territoriale au plus proche de la population est assurée pour la protection et l'accompagnement des personnes vulnérables ainsi que l'intervention en santé.

Soucieux de la complémentarité entre les différents acteurs, il soutient le secteur associatif dans le cadre de différents appels à projet sur la santé et ses déterminants.

Ainsi, les Contrats Locaux de Santé sont structurés autour d'axes qui recoupent très largement les champs d'action du Conseil départemental. Par leur signature le Département entend donc confirmer son engagement d'acteur de santé publique et exprimer sa volonté de s'inscrire dans des dynamiques locales de coopération pour la santé des publics les plus en besoin et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé au travers du renforcement des partenariats de proximité avec tous les acteurs concernés et les communes.

- **Le GHT Grand Paris Nord Est**

L'hôpital André Grégoire souhaite s'engager dans le CLS de la ville de Noisy-le-Sec pour intégrer l'offre de soins qu'il propose à une approche globale de la santé.

Il contribue au CLS en tant qu'offreur de soins ouvert sur la ville. Il accompagne les patients précaires et vulnérables et assume des missions de santé publique.

Etablissement partie du GHT Grand Paris Nord Est (GPNE), il est aussi la porte d'entrée d'un système hospitalier territorial et constitue à ce titre un acteur-clé pour améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

- Un offreur de soins incontournable et ouvert sur la ville

L'hôpital André Grégoire dispose d'un vaste plateau de consultations et d'une capacité d'hospitalisation de 400 lits et places. Il propose une offre de soins de médecine et de chirurgie, allant de la naissance à la personne âgée, en passant par l'enfant et l'adulte. Sa maternité de type 3 accueille chaque année plus de 4000 naissances.

L'établissement dispose de services d'urgences adultes, pédiatriques et gynéco-obstétricales, et de nombreux équipements d'imagerie, de biologie et d'explorations fonctionnelles permettant une aide efficace au diagnostic.

Il bénéficie également d'une Unité de Chirurgie Ambulatoire et d'une Unité de Médecine Ambulatoire et de Semaine. Les patients y sont accueillis sur la journée ou pour un séjour de courte durée, afin de réaliser une intervention, établir un diagnostic ou suivre un programme d'éducation thérapeutique.

L'hôpital André Grégoire a pour objectif de faciliter l'accès au spécialiste hospitalier en proposant des consultations avancées de médecins spécialistes dans les centres municipaux de santé, la prise de rendez-vous en ligne pour certaines consultations, et la mise en place des lignes téléphoniques par spécialité.

- L'accompagnement des patients précaires et vulnérables et les missions de santé publique

Ancré dans son territoire, l'hôpital André Grégoire accompagne les patients précaires à travers la permanence d'accès aux soins de santé (PASS), qui permet à toute personne d'accéder à des soins et d'être accompagné dans ses démarches pour obtenir une couverture maladie.

L'unité d'accompagnement personnalisé (UAP) de la maternité accompagne les femmes enceintes vulnérables au sein d'un parcours dédié, dans le cadre d'une démarche départementale visant à réduire la mortalité périnatale.

L'hôpital André Grégoire participe également au suivi des enfants vulnérables en raison de leur prématurité à la naissance.

Il dispose d'une offre étoffée en santé sexuelle. Il est doté d'un centre de planification et d'éducation familiale et d'un centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD). Il propose une prise en charge des mutilations sexuelles féminines incluant la réparation par la chirurgie.

- L'Hôpital André Grégoire, porte d'entrée d'un système hospitalier territorial

Le Centre hospitalier intercommunal André Grégoire appartient au GHT Grand Paris Nord-Est, constitué de 3 établissements : l'hôpital Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois, l'hôpital Le Raincy-Montfermeil à Montfermeil et l'hôpital André Grégoire à Montreuil.

Pour répondre aux besoins de santé d'un bassin de vie de plus d'1 million d'habitants, le GHT Grand Paris Nord-Est consolide et décloisonne son offre de soins afin de répondre aux enjeux de santé de demain.

Le GHT GPNE favorise un meilleur accès aux soins dans le cadre d'un parcours de santé faisant intervenir plusieurs acteurs, à travers des consultations spécialisées de praticiens issus des autres établissements du GHT, et la mise en place d'équipes médicales de territoire qui complètent l'offre de soins proposée par l'hôpital André Grégoire.

Le GHT est associé aux Hôpitaux Universitaires de Paris Seine-Saint-Denis (HUPSSD) et à l'Hôpital Universitaire Robert Debré de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), ainsi qu'à l'établissement public de santé mentale de Ville-Evrard.

Il participe à toutes les initiatives favorisant le décloisonnement entre la ville et l'hôpital sur le territoire, telles que la création de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ou le développement de systèmes d'information partagés.

- Améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

Le GHT GPNE est un acteur-clé pour favoriser l'installation des professionnels à travers ses missions de soins, d'enseignement et de recherche. Il promeut les exercices partagés ville-hôpital et a pour objectif de fidéliser les professionnels de santé dans le territoire. Le GHT forme de nombreux étudiants en partenariat avec les instituts de formation et les universités et participe à des protocoles de recherche.

L'hôpital André Grégoire accueille chaque année plusieurs centaines d'étudiants. Il propose aux stagiaires des sessions de formation par la simulation au sein d'un centre haute-fidélité.

### Tous les signataires :

Par cet engagement commun, les signataires confirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population du territoire de Noisy-le-Sec.

## 1.2 L'articulation des politiques publiques pour la réduction des inégalités :

---

### Avec le Projet régional de Santé 2018-2022

Les CLS représentent un outil de déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé 2 défini par l'ARS d'Ile de France pour la période 2018-2022. Ce PRS est guidé par trois objectifs majeurs ;

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et bien-être et éviter d'être soigné.
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans une région marquée par de forts contrastes en la matière.
- Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs.

Par ailleurs l'Agence a fait le choix de structurer son Projet Régional de Santé autour de cinq axes de transformation du système de santé ;

- Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires.
- Une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente.
- Permettre un accès égal et précoce à l'innovation en santé et aux produits de la recherche.
- Permettre à chaque Francilien d'être acteur de sa santé et des politiques de santé.
- Inscrire la santé dans toutes les politiques.

Cette approche transversale s'appuie par ailleurs sur huit thématiques de santé identifiées comme prioritaires : périnatalité et santé des enfants jusqu'à 6 ans- santé des adolescents et des jeunes adultes- santé et autonomie des personnes âgées- santé, autonomie et insertion des personnes handicapées- cancer- maladies neuro-dégénératives- santé mentale- maladies chroniques et métaboliques.

### Avec le contrat de ville Est Ensemble 2015-2022

Le contrat de ville soutient les porteurs de projet, dans le cadre de la politique de la Ville en faveur des quartiers prioritaires. Il a été signé pour la période 2015-2022. Chaque année, un appel à projets est lancé sur les thématiques suivantes :

- Citoyenneté, lien social, intégration.
- Education.
- Emploi, insertion, formation, développement économique.
- **Santé.**
- Habitat et cadre de vie.

En matière de santé, le contrat de ville s'est positionné sur trois objectifs généraux, déclinés en sous objectifs :

- Répondre aux enjeux de santé spécifiques aux quartiers de la politique de la ville :
  - ✓ permettre une intervention globale sur les effets sanitaires du mal-logement,
  - ✓ favoriser la lutte contre la toxicomanie,
  - ✓ renforcer l'évaluation et l'observation en matière de santé,
  - ✓ favoriser une approche globale de la santé dans toutes les politiques publiques.
- Adapter la promotion de la santé aux problématiques des habitants :
  - ✓ renforcer les actions de prévention à destination des adolescents et jeunes,
  - ✓ accompagner les actions de santé communautaire centrées sur la participation et l'implication des habitants des quartiers,
  - ✓ renforcer le partenariat local entre professionnels de la santé autour de la prévention en santé.
- Améliorer l'accès et le recours effectif aux soins dans les quartiers :
  - ✓ développer et rendre accessible l'offre de santé dans les quartiers,
  - ✓ aller à la rencontre des habitants les plus isolés, à travers notamment des interventions de terrain et la généralisation des dispositifs facilitant l'accès aux droits de santé.

Une attente particulière est portée sur la prévention en matière de santé mentale.

### 1.3 Les principes politiques partagés par les signataires :

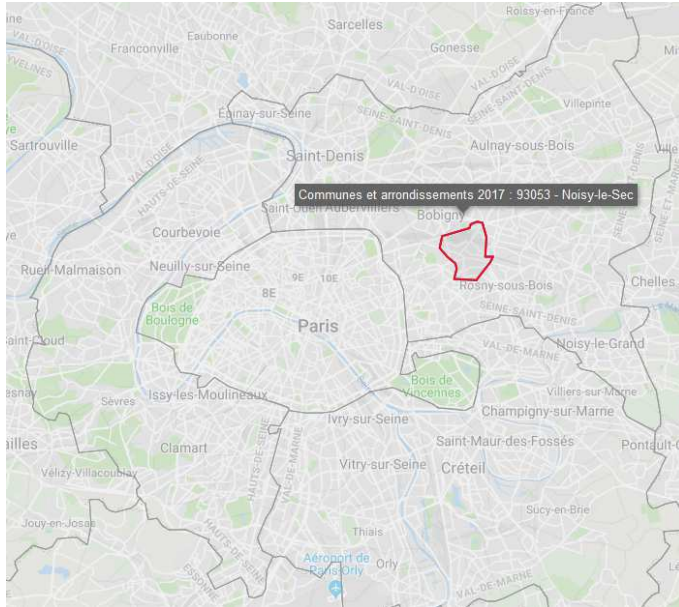
---

Les partenaires signataires fondent leur action partagée sur les principes suivants :

- **Définir un objectif explicite de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**(sans quoi il est possible de proposer des actions aggravant au contraire les ISTS)
- **Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé**  
« La santé d'une personne est d'abord le résultat des conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles » (INPES). Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale de la santé intégrant, en dehors des interventions sur les comportements et sur l'accès au système de soins, des interventions sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.
- **Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population**  
Les inégalités sociales et territoriales de santé ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné. « Les inégalités sociales de santé suivent une distribution socialement stratifiée au sein de la population. En d'autres termes, chaque catégorie sociale présente un niveau de mortalité, de morbidité plus élevé que la classe immédiatement supérieure » (INPES)
- **Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins**  
Certaines inégalités sont liées à l'organisation même du système de soins. C'est pourquoi les signataires attachent une importance à l'accès aux droits, à l'accès aux soins de premier recours, et à la continuité du parcours de santé. Ces accès et cette continuité doivent être particulièrement améliorés pour les personnes fragiles et défavorisées, plus sensibles aux ruptures.
- **Penser et développer la participation citoyenne**  
Le renforcement des compétences (empowerment - Autonomisation) des citoyens et notamment de ceux éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association systématique des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place.
- **Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun**  
Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge en passant par les soins en identifiant au préalable les inégalités rencontrées dans les parcours (points de ruptures, public concernés...).
- **Adopter une approche intersectorielle**  
Le CLS doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales, pour dépasser les fonctionnements cloisonnés en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques et associant étroitement les habitants.
- **Développer l'articulation CLS/Politique de la Ville**  
L'articulation avec la politique de la Ville doit être une priorité forte du contrat, ce qui implique notamment une démarche complémentaire avec celle menée par l'Atelier Santé Ville.
- **Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention**(départemental, régional, national) : pour agir efficacement sur les ISTS (mobilisations des leviers communaux insuffisante).
- **Evaluer le CLS**  
Les signataires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction des conclusions de l'évaluation (évaluation de la démarche, des actions et des effets)

# 2-LE DIAGNOSTIC

## 2-1 Le rappel du contexte



Le territoire du futur CLS est celui de Noisy-le-Sec situé dans le département de la Seine Saint Denis dans la région Île-de-France.

Noisy-le-Sec appartient à l'établissement Public Territorial Est Ensemble qui regroupe 9 communes (Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville). Cette entité comptait 412 972 habitants en 2015 (Insee).

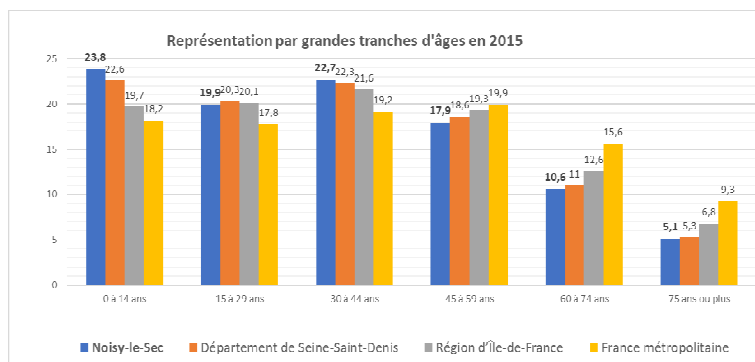
Source : Cartosanté – Google Map

## 2-2 Le profil sociodémographique du territoire

- **Une population de 43 390 habitants** (Insee 2015).
  - **Une forte densité de population** de 8609,1 habitants/km<sup>2</sup> ce qui est relativement élevé comparé à celle du département (6 742,9 habitants/km<sup>2</sup>) et beaucoup plus élevé que celle de la région (1 005,8 habitants/km<sup>2</sup>) et de la France (118,2 habitants/km<sup>2</sup>)
  - 5 quartiers prioritaires ont été recensés à Noisy-le-Sec :
    - ✓ 3 quartiers prioritaires sont situés à Noisy-le-Sec :
      - Le Londeau (5049 habitants en 2013)
      - La Boissière (1897 habitants en 2013)
      - Béthisy (3231 habitants en 2013)
    - ✓ 2 quartiers prioritaires sont étendus sur plusieurs communes :
      - Trois Communes – Fabien à : Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville (7148 habitants en 2013)
      - Abreuvoir – Bondy Nord – Bondy Centre – Pont de Bondy – La Sablière - Secteur Sud à : Bobigny, Bondy, Le Blanc Mesnil, Noisy-le-Sec (29 831 habitants en 2013)
- 28,98% de la population de Noisy-le-Sec habite dans un quartier prioritaire ce qui est supérieur à celles de la région (12,93%) et de la France (8,29%) mais inférieur à celle du département (38,78%).
- Une situation stable concernant **l'évolution de la population** (2010-2015) :
    - ✓ A l'échelle de Noisy le sec, la population augmente légèrement (+1,8%).
    - ✓ D'ici 2050, selon le modèle Omphale, le taux d'évolution annuel de la population projeté entre 2013 et 2050 serait de 0,48% en Seine-Saint-Denis. Ce même taux serait de 0,26% pour l'Île de France et de 0,3% pour la France.



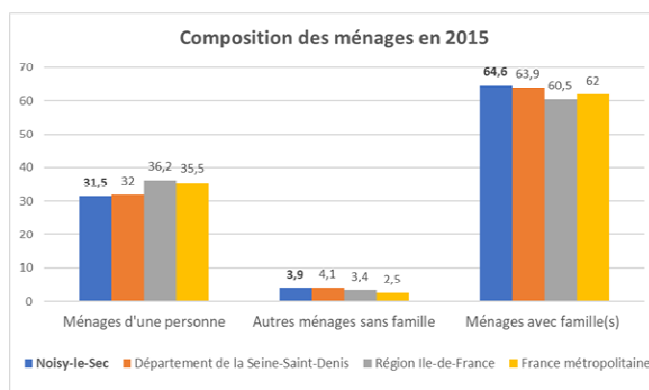
- Une structure par âge « jeune » assez semblable au département.



- ✓ Les parts des tranches d'âge des 0-14 ans (23,8%) et des 30-44 ans (22,7%) sont les plus importantes à Noisy-le-Sec
- ✓ La part des 15-29 ans de la Communauté de Communes à Noisy-le-Sec est semblable (19,9%) à celle du département (20,3%) et à celle de la région (20,1%).
- ✓ La population de Noisy-le-Sec est peu vieillissante en raison d'une faible part des 60-74 ans (10,6%) et des personnes âgées de plus de 75 ans (5,1%). Soit 15,7% de la population âgées de plus de 60 ans.

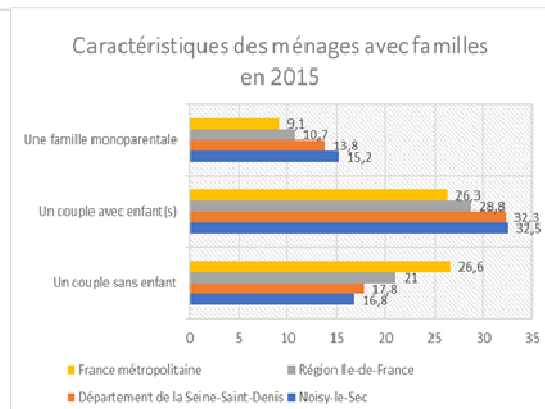
- Plusieurs indicateurs montrent que le phénomène de vieillissement, tendance générale en France est peu constaté à Noisy-le-Sec :

- ✓ Une faible proportion de personnes âgées à Noisy-le-Sec avec un indice de vieillissement inférieur (36,1) par rapport à celui du département (39,7) et de la région (55) et à celui de la France (76,1).
- ✓ L'âge moyen de la population en 2013 était de 35,2 ans pour la Seine-Saint-Denis et de 37,4 ans pour l'Île de France. En 2050, le modèle Omphale établit un âge moyen de 38,3 ans pour le département de la Seine-Saint-Denis et de 41,7 ans pour la région de l'Île de France.
- ✓ Malgré le vieillissement général de la population, l'Île de France serait la région la plus jeune de France en 2050.



- S'agissant de la structure des ménages :

- ✓ La part des ménages la plus importante à Noisy-le-Sec est celle des ménages avec familles.
- ✓ La part des « ménages d'une personne » à Noisy-le-Sec (31,5%) est semblable à celle du département (32%) mais moins élevée par rapport à celles de la région (36,2%) et de la France (35,5%).
- ✓ La part des familles monoparentales à Noisy-le-Sec est supérieure (15,2%) à celles du département (13,8%) de la région (10,9%) et de la France (9,1%)
- ✓ Le pourcentage de « couples avec enfants » à Noisy-le-Sec (32,5%) est semblable à celui du département (32,3%) et supérieur (32,5%) à ceux de la Région (28,8%) et à la France (26,3%).



- Plusieurs constats mettent en exergue **des situations socio-économiques défavorables à Noisy-le-Sec** :
  - ✓ Un taux de chômage élevé (21,4% de la population active en 2014) ;
  - ✓ Une part importante de Noiséens sans diplôme (41,3% en 2014) et de nationalité étrangère (environ 20% de la population), pouvant indiquer des difficultés potentiellement plus grandes de repérage dans le parcours de santé et d'accès aux droits ;
  - ✓ Des niveaux de ressources faibles avec un niveau de vie médian par unité de consommation s'élevant à 16 127€, contre 25 961€ en Seine-Saint-Denis et 20 985€ au niveau régional ;
  - ✓ Une part particulièrement élevée de bénéficiaires de la CMU-C (15,1% en 2016). Or, au niveau national, une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a démontré que les bénéficiaires de la CMU-C tendaient à recourir plus tardivement aux soins expliquant pourquoi, une fois entré dans le parcours de soins, le montant des dépenses de santé remboursé pour ces bénéficiaires est plus important (RAYNAUD D. (2003), « Impact de la CMU sur la consommation individuelle de soins », Etudes et Résultats, n°229, DREES).
  - ✓ Un Indicateur de Développement Humain – 2 (IDH-2<sup>1</sup>) faible (0,38), semblable à celui du département (0,38) et largement inférieur à celui de la région (0,65)

### 2-3 Quelques repères concernant l'état de santé des populations sur le territoire

- **La mortalité à Noisy-le-Sec entre 2010 et 2013** :
  - ✓ Un taux de mortalité générale pour 100 000 habitants de 804,97 ce qui est largement supérieur aux niveaux régional (688,34) et national (768,32), particulièrement chez les hommes (1102,5) comparé à la région (894) et à la France (1012,47) ;
  - ✓ Un taux de mortalité évitable pour 100 000 habitants de 35,34 ce qui est semblable à celui de la région (37,67) et inférieur au niveau de la France (59,19) ;
  - ✓ Un taux de mortalité prématuré pour 100 000 habitants de 212,44 ce qui est supérieur aux niveaux régional (165,08) et national (190,22) ;
  - ✓ Un taux de mortalité par cancers pour 100 000 habitants de 225,17 ce qui est supérieur aux niveaux régional (210,92) et national (222,42), particulièrement chez les hommes (327,10) comparé à la région (286,85) et à la France (311,74)
- Une part des **bénéficiaires ALD** pour Noisy-le-Sec (15,8%) semblable à la région (15,7%), mais moins élevée que celle du département (17,1%) et de la France (18,1%)

### 2-4 L'offre de santé sur le territoire

- **Pour les habitants de Noisy-le-Sec, en matière de Médecine, de Chirurgie et d'Obstétrique (MCO) les établissements de recours étaient en 2015** :
  - ✓ Le Centre Intercommunal André Grégoire à Montreuil qui concentre près 22,7% des séjours des patients ;
  - ✓ Le Centre Chirurgical Floréal à Bagnolet (10,3% des séjours) ;
  - ✓ L'Hôpital Avicenne à Bobigny (8,7% des séjours) rattaché à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP) ;
  - ✓ L'Hôpital Jean Verdier à Bondy (8,7% des séjours) rattaché à l'APHP ;
  - ✓ Un peu moins de la moitié de la population est prise en charge par les autres établissements de santé.

---

<sup>1</sup>IDH 2 est calculé à partir de 3 indices : santé, éducation et revenu



- **Les autres structures médicales et médico-sociales du territoire sont :**
  - ✓ Le Centre Municipal de Santé (CMS) où plusieurs types de consultations sont proposées : médecine générale, soins infirmiers, gynécologie, prise de sang, échographie, phlébologie, pédiatrie, cardiologie, ophtalmologie, diététique, médecine du sport, endocrinologie-diabétologie ;  
La structure s'inscrit dans la permanence des soins (mise à disposition du lieu à l'association des médecins de la maison médicale de garde pour assurer une permanence des soins au CMS le samedi (de 14h à 20h et le dimanche de 8h00 à 20h00, jours fériés et ponts mobiles de 8h à 20h).
  - ✓ L'UMPR (Unité en Médecine Physique et de Réadaptation) Paris Est - Hôpital de Jour en rééducation et réadaptation fonctionnelles ;
  - ✓ La Clinique de Soins de Suite et de Réadaptation Roger Salengro ;
  - ✓ Le Planning familial ;
  - ✓ Les 3 Centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
  - ✓ Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
  
- **Pour les médecins généralistes :**
  - ✓ Noisy-le-Sec est dans une zone d'intervention prioritaire ;
  - ✓ Au total, 21 médecins généralistes libéraux exerçaient à Noisy-le-Sec en 2017, soit 4,8 médecins généralistes pour 10 000 habitants (contre 6 à l'échelle départementale, 7,5 à l'échelle régionale et 9 au niveau national) ;
  - ✓ Tous les modes d'exercice confondus des médecins généralistes, la ville comptait 13,4 médecins pour 10 000 habitants en 2015. En conséquence, l'activité salariée des médecins généralistes permettait de renforcer la très faible offre libérale sur Noisy-le-Sec et les communes voisines.
  
- **Pour les infirmiers libéraux :**
  - ✓ 17 infirmiers libéraux sont recensés à Noisy-le-Sec ;
  - ✓ La densité des infirmiers, en 2017, de Noisy-le-Sec (3,9) est largement inférieure à la densité départementale (5,4), régionale (6,2) et nationale (14,1) ;
  - ✓ L'équipe des infirmiers du CMS pallie partiellement ce déficit ;
  - ✓ Un SSIAD (géré par la Fondation Sainte-Marie) existant sur le territoire permet de compléter l'offre de soins infirmiers.
  
- **Pour les chirurgiens-dentistes :**
  - ✓ 13 chirurgiens-dentistes exerçaient en libéral à Noisy-le-Sec en 2017, soit 3 professionnels libéraux pour 10 000 habitants.
  
- **Pour les masseurs kinésithérapeutes libéraux :**
  - ✓ 17 masseurs kinésithérapeutes ont été recensés en 2017 ;
  - ✓ La densité des masseurs-kinésithérapeutes en 2017 de Noisy-le-Sec (3,9) est largement inférieure à la densité départementale (4,4), régionale (8,4) et à celle de la France (10,2).
  
- **Pour les orthophonistes :**
  - ✓ 5 orthophonistes exerçaient en libéral à Noisy-le-Sec en 2017, soit 11,5 pour 100 000 habitants, ce qui est largement inférieur à la densité départementale (16,5) régionale (26,7) et nationale (29,6).
  
- **Pour les médecins spécialistes, l'offre paraît faible :**
  - ✓ Gériatrie : deux gériatres salariés ;
  - ✓ Gynécologie : 2 gynécologues obstétriciens au CMS ; (+ 2 gynécologues (ou médecins avec DU gynéco) en PMI) ;
  - ✓ Psychiatrie (et psychologues) : les seuls psychiatres exerçant sur la commune sont salariés au sein du CMP, du CMPP des Fleurs, ou de l'IME H. WALLON ;
  - ✓ ORL : 3 ORL exercent à Noisy-le-Sec, aucun en libéral ;
  - ✓ Ophtalmologie : 3 ophtalmologistes.
  
- **10 pharmacies sont recensées à Noisy-le-Sec.**

- **Un recours au soin de proximité** : près de 63% des actes remboursés chez un médecin généraliste en 2013 pour les Noiséens ont été réalisés à Noisy-le-Sec, 82% des actes réalisés par des infirmiers et 64,5% des actes réalisés par des masseurs kinésithérapeutes ainsi que des actes réalisés par des orthophonistes.

- **La santé mentale**

Le territoire dispose principalement de 2 **structures** à Noisy-le-Sec :

- ✓ Le Centre Médico-psychologique (CMP) ;
- ✓ Le Centre Médico Psychopédagogique (CMPP).

- **Les addictions**

Aucune structure spécialisée en addictologie n'a été identifiée sur le territoire communal.

- **la prévention et la promotion de la santé**

Concernant le domaine de la prévention et de la promotion en santé, il existe l'Unité de Prévention en Santé Publique (UPSP) située au sein du Centre Municipal de Santé<sup>2</sup>.

Les missions de l'UPSP sont diverses :

- ✓ La vaccination et la tenue du fichier vaccinal :  
L'UPSP organise des séances de vaccination gratuites tous les mercredis sur rendez-vous (à partir de 6 ans) et délivre des attestations de vaccination.
- ✓ L'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) :  
L'UPSP s'occupe du traitement administratif des dossiers, de l'accueil des demandeurs, de la prise de rendez-vous pour les visites d'évaluation à domicile et assure le suivi des dossiers auprès du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.
- ✓ L'éducation à la santé :  
L'UPSP a également pour rôle d'organiser, de coordonner et d'animer des actions de prévention sur des thèmes variés (tabac, alcool, nutrition et prévention de l'obésité, contraception, sexualité, hygiène corporelle, sommeil, etc.) dans différents lieux de vie en partenariat avec les acteurs locaux associatifs et institutionnels. Elle conçoit également des outils de prévention (expositions, jeux, affiches...).  
L'Unité de prévention et de santé publique met aussi à disposition : des préservatifs masculins et féminins gratuits, des brochures et dépliants d'information.
- ✓ Différents « Temps forts » :  
L'UPSP participe aux journées thématiques nationales et internationales telles que la Journée mondiale de lutte contre le Sida, les Journées nationales de dépistage des cancers (colon, sein...) et les collectes de sang de l'établissement français du sang (EFS).

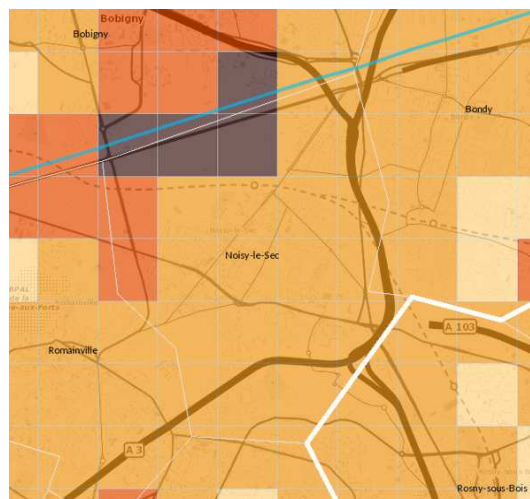
---

<sup>2</sup> Informations extraites du site de la ville

## 2-5 Les nuisances environnementales

L'ensemble du territoire est concerné par au moins deux nuisances : la pollution de l'air ou du bruit. Certaines zones de la commune sont également concernées par une à deux nuisances supplémentaires : la pollution des sols ou la présence de sites industriels.

### Cumul de nuisances et pollution environnementales

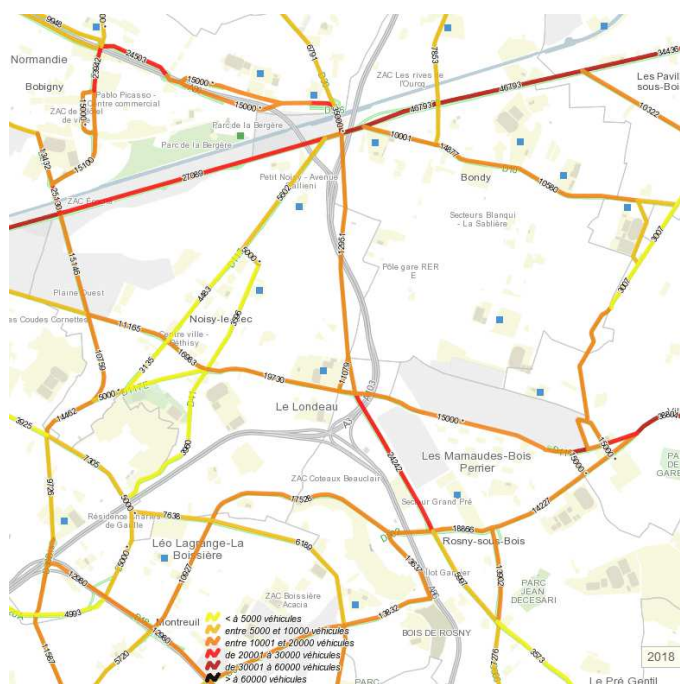


Nombre de nuisances sur les 5 critères étudiés :  
bruit, pollution de l'air, pollution eau distribuée,  
sols pollués, sites industriels IED

- Une nuisance
- Deux nuisances
- Trois nuisances
- Quatre nuisances

Source : Cartoviz IAU

### Un trafic moyen journalier soutenu sur l'ensemble de la commune

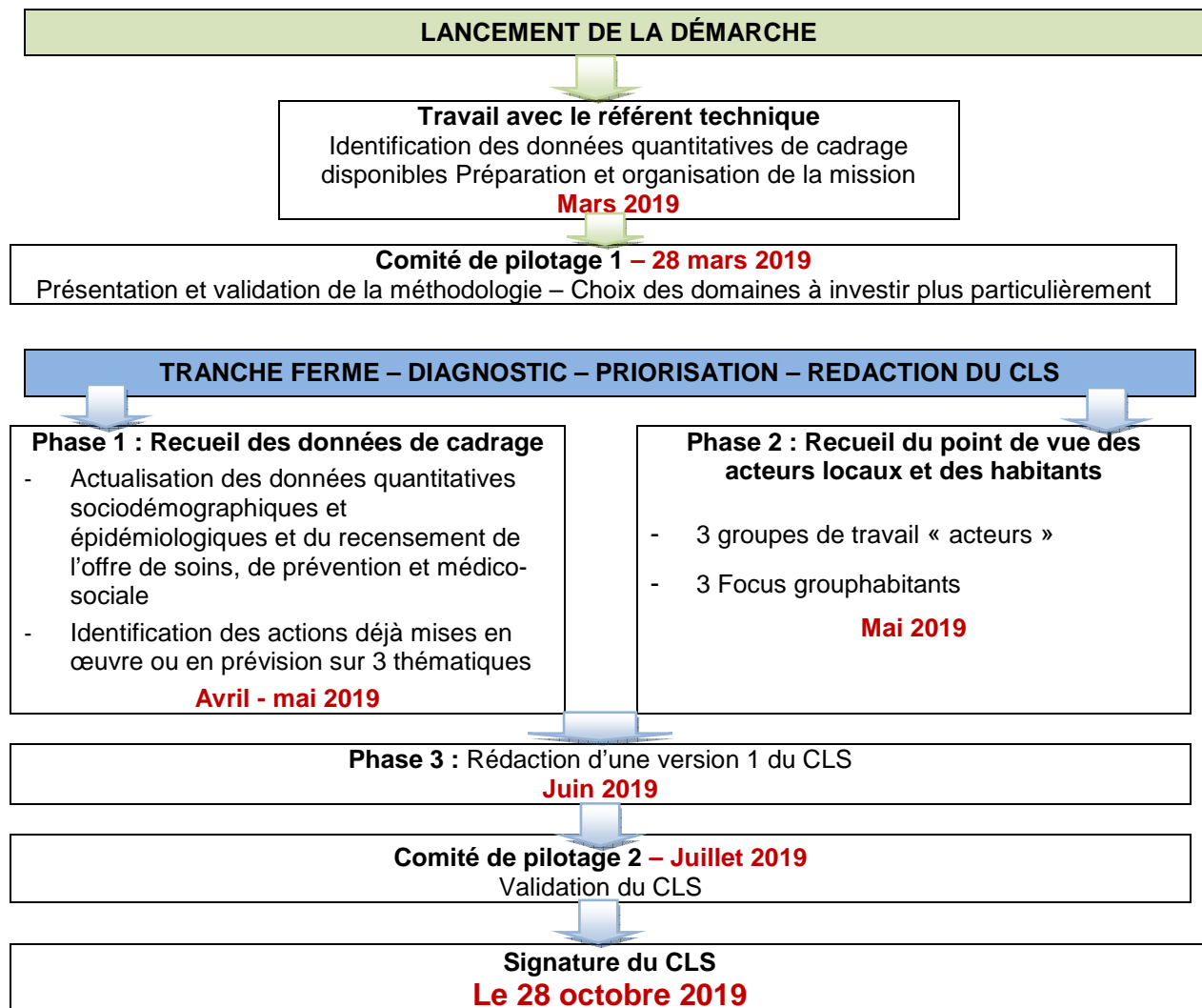


Source : Geoportail93.fr

Les nuisances sonores et la pollution de l'air sont importantes sur le territoire. Ces problématiques mettent notamment en évidence les impacts d'un important trafic routier au sein de Noisy le Sec.

## 2-6 La méthodologie d'élaboration du Contrat local de santé

- Le schéma général et le calendrier



Ce travail de diagnostic et d'élaboration du CLS a bénéficié d'un accompagnement méthodologique d'un bureau d'étude spécialisé en santé publique, Icone médiation santé.

# 3- LES AXES STRUCTURANTS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE NOISY-LE-SEC

## 3-1 Le périmètre géographique du CLS :

Le périmètre géographique du CLS est le **territoire communal de la ville de Noisy-le-Sec** dans son ensemble.

Certaines actions seront particulièrement développées dans les quartiers de la Politique de la ville.

## 3-2 La définition des axes stratégiques du CLS :

Les 6 axes stratégiques du CLS sont :

**AXE STRATEGIQUE 1 « ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS » :**

**AXE STRATEGIQUE 2 « SANTE ET AUTONOMIE »**

**AXE STRATEGIQUE 3 « SANTE DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS »**

**AXE STRATEGIQUE 4 « SANTE MENTALE »**

**AXE STRATEGIQUE 5 « ADDICTIONS »**

**AXE STRATEGIQUE 6 « SANTE ET CONTEXTES ENVIRONNEMENTAUX »**

### 3-3 La présentation de la programmation

Le tableau ci-dessous présente la programmation du CLS par axe stratégique, déclinée en 15 objectifs, avec pour principales finalités la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé l'amélioration des parcours de santé.

Les trois premiers axes stratégiques sont déclinés en 13 actions. Celles-ci sont présentées en Annexes sous la forme de Fiches-actions.

Les actions des trois derniers axes stratégiques feront l'objet d'un travail au second semestre 2019. Les Fiches-actions seront ensuite intégrées par avenant au CLS.

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS
<b>AS 1 - ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS</b>	<b>1-1 Améliorer la visibilité de l'offre de santé (soin et prévention)</b> ✓ FA 1-1-1 « Création d'un annuaire santé et newsletters » <b>1-2 Renforcer les articulations afin de fluidifier les parcours de soins</b> ✓ FA 1-2-1 « Renforcement du partenariat Ville-Hôpital »
<b>AS 2 - SANTE ET AUTONOMIE</b>	<b>2-1 Renforcer les actions de prévention :</b> ✓ FA 2-1-1 « Renforcer les actions de prévention dédiées aux personnes en situation de handicap » ✓ FA 2-1-2 « Développer les actions de prévention primaire à destination des personnes âgées » <b>2-2 Renforcer les actions permettant de développer une expertise et une prise en charge coordonnée</b> ✓ FA 2-2-1 « Renforcement de l'expertise des professionnels en charge des personnes âgées ou en situation de handicap » ✓ FA 2-2-2 « Mise en place d'une instance de concertation pluridisciplinaire » ✓ FA 2-2-3 « Développement des activités « post-soins »
<b>AS 3 - SANTE DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS</b>	<b>3-1 Renforcer les actions de prévention primaire :</b> ✓ FA 3-1-1 « Renforcer la prévention primaire en matière bucco-dentaire en visant l'implication des parents » ✓ FA 3-1-2 « Actions de prévention primaire en matière de vie affective et sexuelle » ✓ FA 3-1-3 « Renforcement et développement des actions de prévention en matière de harcèlement et cyber-harcèlement » <b>3-2 Renforcer certains « parcours santé » et leur accompagnement :</b> ✓ FA 3-2-1 « Renforcer le parcours et l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de surpoids » ✓ Cf. FA 4-2-4 « Renforcement du parcours et l'accompagnement des enfants et adolescents en mal être et/ou ayant des conduites à

	<p><i>risque » (FA à venir)</i></p> <p><b>3-3 Lutter contre les violences intrafamiliales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ FA 3-3-1 Actions de prévention en matière de santé des femmes</li> </ul>
<b>AS 4 - SANTE MENTALE</b>	<p><b>4-1 Créer un RESAD (Réunion d'Evaluation de Situation d'Adultes en Difficulté)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ FA 4-1-1 « Mise en place d'une cellule de gestion des situations complexes, multifactorielles »(FA à venir)</li> </ul> <p><b>4-2 Mettre en synergie les différents acteurs autour d'actions, en vue de la création d'un Conseil local de santé mentale – CLSM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ FA 4-2-1 « Construction d'une culture commune autour de cette thématique » : travail sur une meilleure connaissance de l'offre existante et des besoins. (FA à venir)</li> <li>✓ FA 4-2-2 « Actions visant à une meilleure insertion dans la cité des personnes souffrant d'un handicap psychique ou mental » : rendre accessible l'offre culturelle, socio-culturelle et sportive, adaptés ou en milieu ordinaire – Rompre l'isolement social – Sensibilisation « grand public » afin de lutter contre la stigmatisation et la discrimination (FA à venir)</li> <li>✓ FA 4-2-3 « Renforcement de l'aide aux aidants » : actions de soutien aux aidants – Développement des solutions de répit – Renforcement de l'accompagnement associatif, UNAFAM, GEM... (FA à venir)</li> <li>✓ FA 4-2-4 « Renforcement du parcours et l'accompagnement des enfants et adolescents en mal être et/ou ayant des conduites à risque » : dispositif « aller vers » en partenariat avec la Maison des adolescents et un CSAPA ou son antenne. (FA à venir)</li> </ul>
<b>AS 5 - ADDICTIONS</b>	<p><b>5-1 Renforcer les actions de prévention primaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ FA 5-1-1 « Prévention des risques liés à l'exposition des écrans chez les enfants (FA à venir)</li> <li>✓ FA 5-1-2 « Prévention des dépendances à des produits (alcool, tabac, médicaments, stupéfiants...) ou à des comportements (jeux de hasard, jeux d'argent...) (FA à venir)</li> </ul> <p><b>5-2 Développer une offre de proximité en matière d'addictologie (ex : antenne CSAPA, permanences CJC...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cf. FA 4-2-4 « Renforcement du parcours et l'accompagnement des enfants et adolescents en mal être et/ou ayant des conduites à risque » (FA à venir)</li> </ul> <p><b>5-3 Sensibiliser les acteurs de terrain(les différents types d'addiction, comment orienter...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ FA 5-3-1 « Sensibilisation des acteurs de terrain sur les addictions » (FA à venir)</li> </ul>
<b>AS 6 - SANTE ET CONTEXTES ENVIRONNEMENT AUX</b>	<p><b>6-1 Aménager l'espace urbain pour proposer un espace communal propice à la bonne santé des habitants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ FA 6-1-1 « Aménagement de l'espace urbain » (mobilité douce, espaces verts, jardins partagés, signalétique piétonnière...) (FA à venir)</li> <li>✓ FA 6-1-2 « Inscription de la santé, via le CLS, dans les programmes d'aménagement urbains, de transport et de logement » (participation d'un représentant du CLS dans les instances de gouvernance et techniques des programmes d'aménagement urbains, de transport et de logement) (FA à venir)</li> </ul>



	<p><b>6-2 Intervenir sur les problématiques de santé liées aux conditions de logements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>FA 6-2-1 « Mettre en place un espace de concertation entre partenaires sur les problèmes liés au cadre de vie et au logement » (réunion trimestrielle avec les bailleurs). Travail de fonds sur les problèmes récurrents, et de gestion de certaines situations complexes. Formation de médiateurs concernant les conflits entre résidents, et entre locataires propriétaires (FA à venir)</i></li> <li>✓ <i>FA 6-2-2 « Sensibilisation des habitants » (bon usage du logement, mobilité douce, lutte contre la sédentarisation et la « mal bouffe », gestion des déchets, ... (FA à venir)</i></li> </ul> <p><b>6-3 Développer les actions « sport santé »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>FA 6-3-1 « Développement des actions « activités physiques et sportives, santé et bien-être » (FA à venir)</i></li> </ul>
--	--

# 4- LE PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

## 4.1 Article 1 : Le comité de pilotage

---

L'**instance décisionnelle** du CLS sera le Comité de pilotage, composé des signataires du CLS : la Commune de Noisy-le-Sec, la Préfecture de Seine-Saint-Denis, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis et l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et le Groupement Hospitalier de Territoire Grand Paris Nord-Est:

**Missions** : Cette instance a pour vocation de :

- Veiller à la mise en œuvre du contrat et à son actualisation régulière ;
- Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels (avenants) ;
- Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante ;
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement du contrat ;
- Veiller à la bonne articulation entre les CLS et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau national.

**Rythme** : cette instance se réunira au minimum une fois par an.

## 4.2 Article 2 - L'animation territoriale et l'articulation avec les dispositifs territoriaux

---

Un **Comité thématique** par axe retenu dans le CLS sera mis en place.

Ces Comités seront animés par les membres de la coordination globale (cf. paragraphe suivant), avec l'aide des différents pilotes/porteurs d'actions.

**Mission et composition** : ce sont des instances opérationnelles et partenariales de mise en œuvre et de suivi des actions menées dans le cadre du CLS. Elles mobilisent alors l'ensemble des partenaires désignés dans les Fiches-actions de chaque axe stratégique, et impliqués dans l'action.

**Rythme** : ils se réunissent autant que nécessaire (rythme programmé par les coordinateurs, en concertation avec les pilotes des actions).

Les représentants des dispositifs « associés », les pilotes des différents axes stratégiques et les porteurs d'actions seront mobilisés **dans le cadre d'un Comité technique**, animé par le coordinateur du CLS.

## 4.3 Article 3 – La coordination du CLS

---

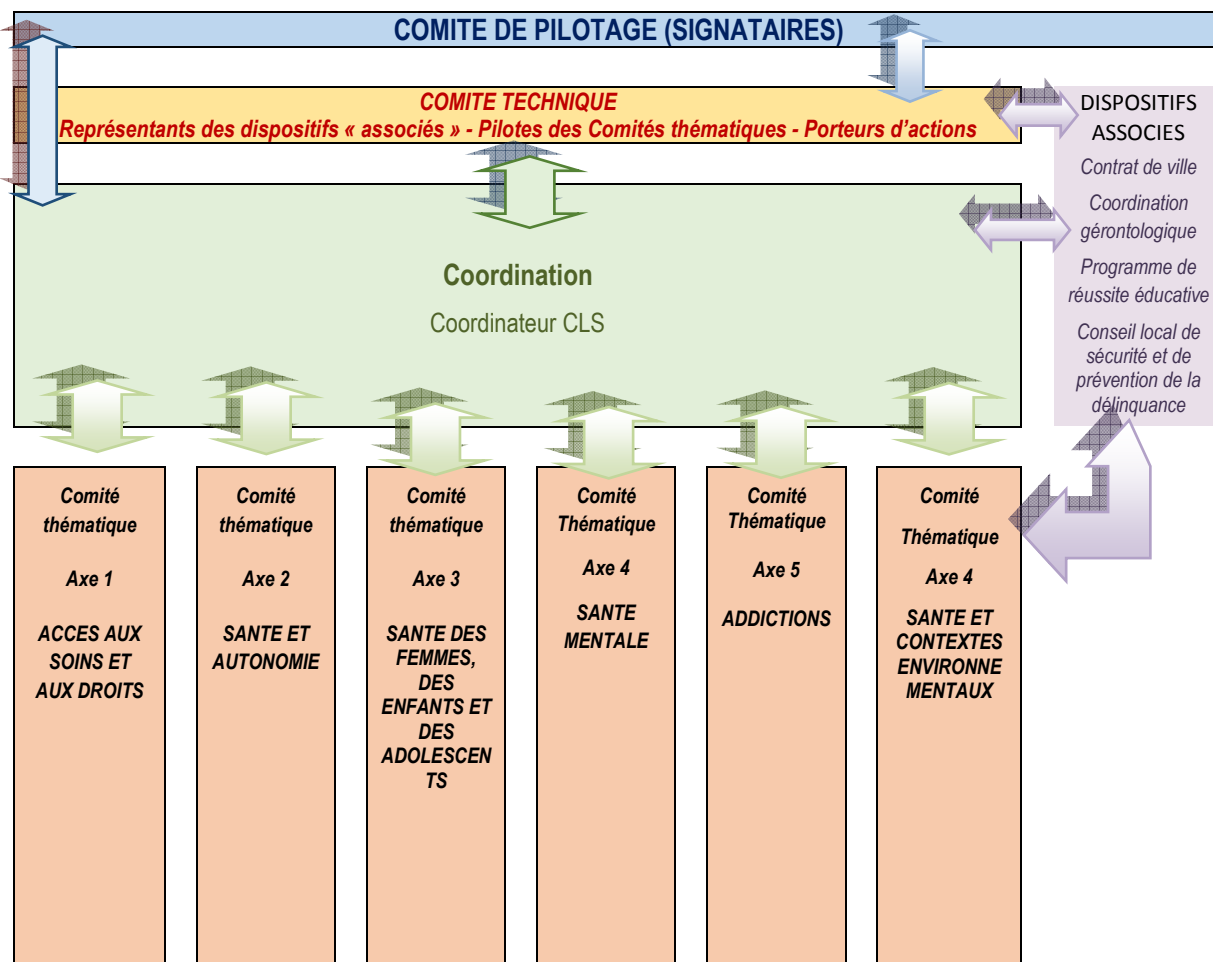
L'animation du Contrat local de santé est assurée par un(e) coordinateur(trice).

*Recommandation de l'ARS, référentiel CLS : « il est important de ne pas sous-estimer la question de son positionnement dans l'organigramme de la Collectivité. En effet, le coordinateur CLS doit pouvoir bénéficier de la légitimité nécessaire pour mobiliser les différentes catégories d'acteurs en interne comme en externe ».*

Administrativement rattaché à la Commune de Noisy-le-Sec, **le(a) coordinateur(trice) du CLS** sera sous l'autorité du Comité de pilotage. Il est rémunéré par la Commune avec la participation de l'ARS. A ce titre, il anime le pilotage global pour le compte de l'ensemble des signataires, et rend compte de ce pilotage à chacun, ou à chacune des personnes désignées par les signataires pour suivre le contrat.

Plus précisément, les missions du coordinateur sont les suivantes :

- Il anime le CLS et fait le lien entre les différentes instances.
- Il organise notamment les réunions du Comité de pilotage en préparant les supports nécessaires au débat et à la validation.
- Il produit un bilan annuel et rédige les Comptes rendus des réunions du Comité de pilotage.
- Il suit les Comités thématiques (et anime certains d'entre eux en fonction de la répartition des tâches d'animation avec les porteurs d'actions) et veille à leur bonne articulation entre eux.
- Il assure le lien avec les coordinations des autres dispositifs, dans un objectif d'intersectorialité.
- Il a aussi un rôle important dans la stratégie de communication.



#### **4.4 Article 4 - La durée du contrat**

---

Le présent CLS couvre la période 2019-2022, afin d'être adossé à l'échéance du Programme régional de santé 2 d'Ile de France. A la fin de cette période, le CLS fera l'objet d'un bilan.

#### **4.5 Article 5 - L'évaluation du contrat**

---

L'évaluation doit porter sur les actions mais également sur la stratégie globale du CLS, et s'intéresser au processus mais aussi aux résultats et effets du contrat.

Elle considèrera :

- L'évaluation des actions (résultats des différentes actions mises en œuvre dans le cadre du CLS : chaque fiche-action donnera lieu à la création d'indicateurs de réalisation et de résultat).
- L'évaluation du contrat : mesure des impacts du CLS sur le territoire.

# **ANNEXE 1 : LES FICHES ACTIONS DU CLS DE NOISY-LE-SEC 2019 – 2022**

## **AS 1 - ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS**

FICHE-ACTION 1-1-1					
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>AXE STRATEGIQUE 1 – ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS</b>				
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Création d'un annuaire santé et newsletters</b>				
<b>Porteur de l'action</b>	Direction de la cohésion sociale	Début : 2019		Fin : 2022	
JUSTIFICATION DE L'ACTION					
<p>Il est constaté un déficit de visibilité de l'offre de santé sur la commune et à proximité. L'information sur l'offre existante et son évolution en direction des habitants, mais aussi des professionnels, est jugée insuffisante, faute d'outils de communication adaptés.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					non
DESCRIPTION DE L'ACTION					
Objectif stratégique	Améliorer la visibilité de l'offre de santé (soin et prévention)				
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration de la connaissance inter-services et structures</li> <li>- Le développement d'une politique commune et réciproque de communication tant à destination des professionnels que des usagers</li> <li>- La création d'un référent en matière de santé/communication</li> <li>- Le développement des news-letters selon les thèmes (ex : en matière de soutien aux aidants)</li> </ul>				
Déroulé de l'action	Créer un annuaire en ligne consultable en ligne et mis à jour deux fois par an par le référent santé/communication				
Public cible	Les usagers et les professionnels de santé				
Lieu de l'action : territoire de NOISY LE SEC et alentours	Territoire : Noisy-le-Sec				
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?					non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE DE L'ACTION					
Déterminant(s) visé(s)	Système de santé				
Thème principal	Accès aux soins				
Thème(s) secondaire(s)	Accès aux droits				
<p>A quel projet du schéma régional de santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle principalement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès à une information en santé de qualité grâce au numérique</li> <li>- Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité</li> </ul>					
Articulation avec les autres dispositifs / plans locaux		Contrat de ville			
PARTENAIRES DE L'ACTION ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	Institutionnels dont Département (CeGIDD, PMI...) et GeGIDD du GHI	x	x	x	x

	et associatifs( Ligue contre le cancer, UFSBD...)				
Social	Institutionnels (service social départemental, service social hospitalier...) et associatifs (Aides, CRIPS, JeTu,Il...)	x	x	x	x
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					non
Si oui, précisez :		Quel degré ? :			
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur de processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés rencontrées dans la création et la diffusion des outils de communication : résistances humaines ou organisationnelles, obstacles matériels ou techniques... ;</li> <li>- Eléments facilitateurs dans la création et la diffusion des outils de communication : partenariat, moyens humains et techniques... ;</li> <li>- Ajustements éventuellement réalisés en cours de mise en œuvre ;</li> <li>- Effets / impact inattendus (peuvent apparaître aussi en « Evaluation des résultats »).</li> </ul>				
Indicateur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de newsletters envoyées</li> <li>- Mis en place effective d'un référent</li> </ul>				
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un annuaire facile d'accès sur la ville mis à jour deux fois par an</li> <li>- Satisfaction des utilisateurs</li> </ul>				



FICHE-ACTION 1-2-1			
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>AXE STRATEGIQUE 1 – ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS</b>		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Renforcement du partenariat Ville-Hôpital</b>		
<b>Porteur de l'action</b>	Hôpital de Montreuil et CMS	Début : juin 2017	Fin : 2022
JUSTIFICATION DE L'ACTION			
<p><b>Le Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire</b> couvre un bassin de population d'environ 400.000 habitants, répartis sur différentes communes de Seine-Saint-Denis et limitrophes (Bagnole – Fontenay-sous-Bois – Les Lilas – Montreuil – Noisy-le-Sec – Romainville – Rosny-sous-Bois – Villemomble – Vincennes). Le CHI André Grégoire assure une activité de proximité. Il constitue également un centre de référence en matière de périnatalité, grâce à son centre de périnatalité de niveau 3 (permettant le suivi des grossesses à risques et disposant d'une réanimation néonatale), en néphrologie dialyse, et en cardiologie avec notamment la prise en charge des phases aiguës de l'infarctus du myocarde. Le Centre municipal de santé de Noisy-le-Sec propose des consultations de proximité de médecine générale et spécialisée, ainsi qu'un service d'infirmierie.</p> <p>C'est dans ce contexte que les deux parties ont souhaité formaliser leur coopération pour en décrire les axes stratégiques et les actions qu'ils mettront en œuvre conjointement. Cette convention porte ainsi aussi bien sur la complémentarité des modalités de prise en charge que sur les synergies opérationnelles que les deux partenaires entendent créer.</p> <p>Ainsi, cette convention a pour objet de tracer les modalités d'approfondissement de cette coopération, autour de la fluidité des parcours et de la proximité des soins.</p>			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			non
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Objectif stratégique	Renforcer les articulations afin de fluidifier les parcours de soins		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration de l'accessibilité et des parcours de soins</li> <li>- Le développement d'une politique commune et réciproque de communication tant à destination des professionnels que des usagers</li> <li>- Améliorer à travers des staffs la convergence des pratiques entre libéraux et secteur public (CMS, Hôpital...)</li> <li>- Valorisation de l'accueil des futurs médecins au sein des structures noisiennes (internes, pratiques partagées entre l'hôpital et la ville)</li> <li>- Déclinaison du partenariat par spécialité</li> </ul>		
Déroulé de l'action	Cette convention permet l'organisation <b>de consultations de médecine spécialisée</b> : cardiologie et diabétologie-endocrinologie au sein du CMS, qui accueille les médecins.		
Public cible	Les usagers et les professionnels de santé		
Lieu de l'action : CMS/Hôpital de Montreuil		Territoire : Noisy le Sec	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?			oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE DE L'ACTION			
Déterminant(s) visé(s)	Système de santé		
Thème principal	Accès aux soins		
Thème(s) secondaire(s)	Dispositif de coordination		
A quel projet du schéma régional de santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle principalement ?			

- Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité					
Articulation avec les autres dispositifs / plans locaux					
<b>PARTENAIRES DE L'ACTION ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	Hôpital de Montreuil	x	x	x	x
Santé	CMS	x	x	x	x
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					non
Si oui, précisez :		Quel degré ? :			
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur de processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la convention: résistances humaines ou organisationnelles, obstacles matériels ou techniques... ;</li> <li>- Eléments facilitateurs dans la mise en œuvre de la convention : partenariat, moyens humains et techniques... ;</li> <li>- Ajustements éventuellement réalisés en cours de mise en œuvre ;</li> <li>- Effets / impact inattendus (peuvent apparaître aussi en « Evaluation des résultats »).</li> </ul>				
Indicateur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de consultations par spécialité</li> <li>- Nombre de médecins participant aux Staffs hospitaliers</li> <li>- Mobilisation des professionnels</li> </ul>				
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des différents objectifs</li> <li>- Satisfaction des professionnels de santé et des partenaires impliqués dans la convention</li> <li>- Développement de l'acculturation, modification des pratiques professionnelles</li> <li>- Satisfaction des usagers</li> </ul>				

## **AS 2 - SANTE ET AUTONOMIE**

<b>FICHE-ACTION 2-1-1</b>			
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>AXE STRATEGIQUE 2 – SANTE ET AUTONOMIE</b>		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Renforcer les actions de prévention dédiées aux personnes en situation de handicap</b>		
<b>Porteur de l'action</b>	CMS/UPSP/Partenaires associatifs	Début : octobre 2018	Fin :
<b>JUSTIFICATION DE L'ACTION</b>			
<p>En 2018, un partenariat s'est renoué avec l'ESAT de Noisy-le-Sec afin d'intervenir auprès des personnes handicapées de cette structure. Des actions avaient déjà été mises en place 5 ans auparavant.</p> <p>Une première réunion en septembre 2018 avec le personnel a donc permis de dégager des thèmes prioritaires tels que l'hygiène et la vie affective. Le personnel de l'ESAT peu formé sur ces questions se sentait en difficultés face à ces problématiques récurrentes.</p> <p>5 demi-journées ont eu lieu en octobre et novembre 2018 auxquelles ont contribué l'infirmière cadre du CMS, la conseillère conjugale, la responsable de l'UPSP.</p> <p>Ces 5 demi-journées ont permis d'animer 8 ateliers d'une quinzaine de personnes à chaque fois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- interventions vie affective et relationnelle en ESAT : lundi 15 octobre 2018 - mercredi 17 octobre 2018</li> <li>- interventions bien-être en ESAT : lundi 5 novembre 2018 - mercredi 7 novembre 2018 - décembre 2018</li> </ul> <p>En 2016, un partenariat s'est engagé avec un foyer de vie autour d'un projet vie affective et relationnelle. En 2019, le partenariat s'est poursuivi et a également permis d'organiser un atelier (mars 2019) dédié aux professionnels sur le thème bucco-dentaire en partenariat avec le Département.</p> <p>Ces initiatives ont permis de valider les besoins des professionnels en matière de connaissances relatives à la prévention santé.</p>			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			non
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>			
<b>Objectif stratégique</b>	<b>2-1 Renforcer les actions de prévention</b>		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des ateliers sur des thèmes de prévention santé au regard des besoins identifiés en amont par les professionnels et bénéficiaires : hygiène, bien être, bucco-dentaire, vie affective et relationnelle, activité physique...</li> <li>- Former les professionnels à ces différents sujets</li> <li>- Informer les professionnels et les bénéficiaires sur les acteurs et partenaires de la ville (ex : conseillère conjugale)</li> </ul>		
Déroulé de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les besoins des professionnels des différentes structures accueillant des personnes en situation de handicap</li> <li>- Proposer des ateliers ou sensibilisations auprès des professionnels mais aussi auprès des personnes en situation de handicap quand cela est possible</li> <li>- Faire le lien avec certains intervenants partenaires pour organiser des temps de formation des professionnels ou des ateliers de sensibilisation</li> <li>- Proposer également des actions auprès des familles des enfants et jeunes en situation de handicap</li> </ul>		

	- L'action s'articulera avec les nouveaux dispositifs départementaux ( Unités dentaires mobiles, bus dentaire...)				
Public cible	Toute personne situation de handicap accueillie sur la ville au sein d'une structure type ESAT, IME, Foyer de Vie...				
Lieu de l'action : Les établissements qui accueillent ce public			Territoire : Noisy-le-Sec		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ? depuis octobre 2018					oui
<b>TYPOLOGIE ET THEMATIQUE DE L'ACTION</b>					
Déterminant(s) visé(s)	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème principal	Santé et autonomie des personnes handicapées				
Thème(s) secondaire(s)	Renforcement des capacités des professionnels				
A quel projet du schéma régional de santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle principalement ?					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif</li> <li>- Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité</li> <li>- Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante</li> </ul>					
Articulation avec les autres dispositifs / plans locaux			Contrat de ville- Programme départemental de promotion de la santé bucco-dentaire- Schéma départemental pour l'autonomie		
<b>PARTENAIRES DE L'ACTION ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	CMS		x	x	x
Médico-social	Conseil départemental			x	
Handicap	Associations	x			x
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					non
Si oui, précisez :			Quel degré ? :		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur de processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des différentes actions de promotion de la santé et de formation : résistances humaines ou organisationnelles, obstacles matériels ou techniques... ;</li> <li>- Eléments facilitateurs dans la mise en œuvre des actions de promotion de la santé et de formation : partenariat, moyens humains et techniques... ;</li> <li>- Ajustements éventuellement réalisés en cours de réalisation ;</li> <li>- Effets / impact inattendus (peuvent apparaître aussi en « Evaluation des résultats »).</li> </ul>				
Indicateur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ateliers mis en place</li> <li>- Nombre et profils des participants aux ateliers</li> <li>- Nombre et profils des personnes formées</li> </ul>				
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des participants (public cible et professionnel)</li> <li>- Orientations vers les professionnels de secteurs</li> <li>- Pérennisation des actions</li> </ul>				

FICHE-ACTION 2-1-2			
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>AXE STRATEGIQUE 2 – SANTE ET AUTONOMIE</b>		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Développer les actions de prévention primaire à destination des personnes âgées</b>		
<b>Porteur de l'action</b>	C.C.A.S./C.M.S.	Début : 2019	Fin :
JUSTIFICATION DE L'ACTION			
<p>La ville de Noisy-le-Sec à travers ses services, C.M.S. et C.C.A.S., accueille et accompagne nombre de personnes âgées.</p> <p>La mise en place de la coordination gérontologique en juin 2018 permet aujourd'hui de suivre et accompagner de manière globale un nombre de personnes âgées important. Outre le suivi global des personnes âgées, la mise en place de la coordination gérontologique permet l'organisation de la mutualisation des pratiques entre les professionnels. Elle favorise le développement d'actions de prévention existantes, centrées notamment sur la lutte contre l'isolement et la prévention de la maltraitance.</p> <p>A titre d'exemple, le partenariat avec l'association UNIS CITE (programme de solidarité intergénérationnelle du Service Civique) et l'existence d'une équipe de 4 agents de lien social au CCAS offre directement au public âgé en situation d'isolement la possibilité de bénéficier d'un accompagnement de convivialité et de loisir individuel à son domicile (visite à domicile) ou collectif, grâce à la mise en place d'activités dédiés en résidence- autonomie.</p> <p>D'autres éléments témoignent de l'investissement du territoire en matière de développement d'actions de prévention en gérontologie. En effet, Le territoire de Noisy-le-Sec a été retenu par le département pour bénéficier de l'action d'information/ formation « <i>Prévention de la maltraitance des personnes âgées et des personnes en situation de handicap</i> ». Dans le cadre du dispositif départemental de prévention de la maltraitance en direction des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap), la Direction de la Population âgée et des personnes handicapées du Département de la Seine-Saint-Denis met en place depuis plus de deux ans cette action sur le département. Elle est proposée pour soutenir les acteurs dans leurs réflexions et leurs engagements autour de ces problématiques. Au regard de la montée en charge de l'activité du service de coordination gérontologique et des différents projets en cours d'élaboration, en faveur du public et de la construction d'un réseau partenarial, Noisy-le-Sec a été retenue pour une action planifiée les 25 et 26 mars 2019.</p> <p>La mutualisation des pratiques entre les professionnels permet de faire émerger d'autres besoins en matière de santé publique et développement d'actions de prévention, tels que chutes, mémoire, isolement et nutrition.</p> <p>Des actions spécifiques pourraient également être développées au sein des résidences autonomie de la ville.</p> <p>De plus, afin de préparer l'entrée en résidence autonomie ou EHPAD, des rencontres entre seniors vivant dans le diffus et seniors de résidences pourraient être imaginées afin d'intégrer le principe de « vie en résidence » à un parcours de vie plus large.</p>			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			non
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<b>Objectif stratégique</b>	<b>2-1 Renforcer les actions de prévention</b>		
Objectif(s) opérationnel(s)	- Proposer des ateliers sur la prévention des chutes, la mémoire, la nutrition...		
Déroulé de	- Mise en place d'un forum visant à prévenir les situations à risque pendant la		

l'action	période estivale - Mise en place d'ateliers « prévention des chutes » en partenariat avec le secteur associatif mais aussi en matière de bucco-dentaire, vaccination (dont vaccination anti-grippale), activité physique - Mise en place d'ateliers sur la Mémoire en partenariat avec le secteur associatif - Sessions d'information et de formation régulières à destination des professionnels - L'action s'articulera avec les nouveaux dispositifs départementaux ( Unités dentaires mobiles, bus dentaire...)				
Public cible	Personnes âgées de plus de 65 ans				
Lieu de l'action : Résidences Autonomie, EHPAD, ville de Noisy-le-Sec			Territoire : Noisy-le-Sec		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?					Oui
<b>TYPOLOGIE ET THEMATIQUE DE L'ACTION</b>					
Déterminant(s) visé(s)	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème principal	Santé et autonomie des personnes âgées				
Thème(s) secondaire(s)	- Activité physique – Alimentation – - Maladie neurodégénérative et neurologique - Maladies chroniques cardiométaboliques - Autres : mémoire, chutes				
A quel projet du schéma régional de santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle principalement ? - Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif - Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Articulation avec les autres dispositifs / plans locaux		Programme départemental de promotion de la santé bucco-dentaire- Schéma départemental pour l'autonomie			
<b>PARTENAIRES DE L'ACTION ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	Commune de Noisy-le-Sec : CMS-CCAS	x	x	x	
Autres	Conseil Départemental-Partenaires associatifs à définir (selon les thèmes)			x	x
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					non
Si oui, précisez :			Quel degré ? :		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur de processus	- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des ateliers, du forum et des formations/informations : résistances humaines ou organisationnelles, obstacles matériels ou techniques... ; - Eléments facilitateurs dans la mise en œuvre des ateliers, du forum et des formations/informations : partenariat, moyens humains et techniques... ; - Ajustements éventuellement réalisés en cours de réalisation ; - Effets / impact inattendus (peuvent apparaître aussi en « Evaluation des résultats »).				
Indicateur d'activité	- Nombre et type d'ateliers - Nombre et profils des participants aux ateliers (mobilisation) - Nombre de participants au forum				



	- Nombre et profils des participants aux temps de formation/information		
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des différents programmes par les acteurs du territoire</li> <li>- Satisfaction des participants et initiatives prises par les participants (adhésion)</li> <li>- Modification des comportements des participants au long cours</li> </ul>		
<b>FICHE-ACTION 2-2-1</b>			
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>AXE STRATEGIQUE 2 – SANTE ET AUTONOMIE</b>		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Renforcement de l'expertise des professionnels en charge des personnes âgées ou en situation de handicap</b>		
<b>Porteur de l'action</b>	CMS/CCAS/Association « Le relais des aidants »	Début : 03/05/2019	Fin :
<b>JUSTIFICATION DE L'ACTION</b>			
<p>On estime aujourd'hui qu'environ 11 millions de personnes en France accompagnent au quotidien et à titre non professionnel un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance. Environ un aidant sur deux est en activité professionnelle, ce qui représente 14 % de la population active en France.</p> <p>C'est, par ailleurs, un phénomène qui prend rapidement de l'ampleur lorsque l'on sait que la population âgée des plus de 60 ans atteindra près de 30% de la population française en France en 2025. Les pouvoirs publics ont d'ailleurs reconnu l'importance de cette question en renforçant le cadre légal et social.</p> <p>Par ailleurs, 8 aidants sur 10 rencontrent des difficultés pour concilier vie professionnelle et rôle d'aidant, et ont 20% de risques de santé supérieurs par rapport aux non aidants.</p> <p>Au regard de ces enjeux, plusieurs rencontres et concertations ont eu lieu avec « Le Relais des Aidants », structure d'accueil, d'écoute, de mise en relation et de soutien aux aidants familiaux et professionnels située à Rosny-sous-Bois dont l'expertise est désormais reconnue par les professionnels du secteur afin de proposer des consultations spécifiques aux proches aidants de la ville de Noisy-le-Sec, contribuer au développement d'une expertise en concertation avec les professionnels de la ville.</p>			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			non
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>			
<b>Objectif stratégique</b>	<b>2-2 Renforcer les actions permettant de développer une expertise et une prise en charge coordonnée</b>		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'accompagnement des aidants et l'aide à la décision afin d'éviter les situations dites d'«Urgence».</li> <li>- Renforcer l'équipe dédiée à la coordination gérontologique par une expertise forte.</li> <li>- Proposer un service soutenant aux différentes équipes APA et coordination gérontologique.</li> <li>- Renforcer la concertation entre les professionnels de terrain.</li> </ul> <p>Il s'agira de progressivement co-construire un modèle d'accompagnement destiné aux aidants sur la ville Noisy-le-Sec, articulé autour des services concernés.</p>		
Déroulé de l'action	<p>A partir d'un diagnostic à travers un questionnaire initié par l'association « le relais des aidants », il s'agit de repérer les proches aidants des personnes âgées ou en situation de handicap pour leur proposer <b>un soutien psychologique</b> à travers une consultation individuelle au sein du CMS.</p> <p>Sur le long terme, la possibilité de faire évoluer ce dispositif de soutien individuel en le complétant par un dispositif de soutien collectif de type groupe de parole ou informations / formations des aidants est envisagée.</p>		

	De plus, il s'agit d'apporter aux professionnels de terrain un regard spécifique sur la situation des proches aidants afin d'enrichir leur accompagnement.				
Public cible	Proches aidants (PA/PH)				
Lieu de l'action : CMS	Territoire : Noisy-le-Sec				
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?					oui
<b>TYPOLOGIE ET THEMATIQUE DE L'ACTION</b>					
Déterminant(s) visé(s)	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème principal	Autres : Aide aux aidants				
Thème(s) secondaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé et autonomie des personnes âgées</li> <li>- Santé et autonomie des personnes handicapées</li> </ul>				
<p>A quel projet du schéma régional de santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle principalement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la diffusion de technologies et d'organisations favorisant le maintien sur les lieux de vie des personnes vulnérables</li> </ul>					
Articulation avec les autres dispositifs / plans locaux		Coordination gérontologique			
<b>PARTENAIRES DE L'ACTION ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé/social	Commune de Noisy-le-Sec- Conseil départemental	x	x	x	x
Medico-social	Partenaires associatifs	x		x	x
	Autres partenaires associatifs		x		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					non
Si oui, précisez :			Quel degré ? :		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur de processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des différentes étapes de l'action (repérage, soutien individuel et groupes de parole) : résistances humaines ou organisationnelles, obstacles matériels ou techniques... ;</li> <li>- Eléments facilitateurs dans la mise en œuvre des différentes étapes de l'action (repérage, soutien individuel et groupes de parole) : partenariat, moyens humains et techniques... ;</li> <li>- Ajustements éventuellement réalisés en cours de réalisation ;</li> <li>- Effets / impact inattendus (peuvent apparaître aussi en « Evaluation des résultats »).</li> </ul>				
Indicateur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de consultations (réalisées)</li> <li>- Nombre de consultations (non réalisées : écart entre les RV pris et non honorés)</li> <li>- Mixité des publics : personnes âgées et en situation de handicap</li> <li>- Mobilisation des partenaires (associatifs, santé...)</li> <li>- Nombre de groupe de paroles (et de participants)</li> </ul>				
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des proches aidants</li> <li>- Satisfaction des professionnels</li> <li>- Acquisition de connaissances gérontologiques pour les professionnels</li> </ul>				

FICHE-ACTION 2-2-2			
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>AXE STRATEGIQUE 2 – SANTE ET AUTONOMIE</b>		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Mise en place d'une instance de concertation pluridisciplinaire</b>		
<b>Porteur de l'action</b>	CMS/CCAS/Circonscription de service social du Département	Début : 2019	Fin :
JUSTIFICATION DE L'ACTION			
<p>Dans un contexte où l'on tend à favoriser le maintien à domicile des personnes malades, en perte d'autonomie et/ ou en situation de handicap, les professionnels engagés dans l'accompagnement de leur parcours de soin et leur projet de vie sont fréquemment confrontés à des éléments de complexité. De plus en plus mobilisés dans l'urgence, ces professionnels peuvent avoir le sentiment d'être isolés face à des problématiques sociales, économiques, médicales et juridiques intriquées.</p> <p>L'instance de concertation, fédérée autour de membre experts permanents, se présente comme un espace d'analyse tiers, à la disposition de tous les professionnels du territoire, pour construire une réponse collective, sociale et sanitaire, à une situation complexe. Les regards croisés des professionnels experts issus de champs différents permettent une meilleure appréhension des situations, des prises en charge plus cohérentes, mieux coordonnées et mieux réparties entre les différents acteurs locaux.</p> <p>L'instance de concertation garantit une réflexion centrée sur la personne et des préconisations individualisées. La légitimité de ce dispositif réside aussi dans l'implication des personnes dont les situations sont évoquées : sans leur validation, la situation ne peut pas être présentée ni les propositions d'accompagnement mises en place.</p> <p>Si cette action s'inscrit dans cet axe stratégique, elle demeure cependant transversale, car elle concerne tout public en situation complexe, dans un contexte de vulnérabilité/précarité, de pathologie psychique et/ou physique, de perte d'autonomie et/ou de handicap.</p>			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			oui
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<b>Objectif stratégique</b>	<b>2-2 Renforcer les actions permettant de développer une expertise et une prise en charge coordonnée</b>		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les besoins de la personne en prenant appui sur l'évaluation globale de sa situation ;</li> <li>- Faciliter les échanges pluridisciplinaires, s'appuyer sur les expertises spécifiques de chacun ;</li> <li>- Aboutir à une analyse partagée de la situation ;</li> <li>- Produire des interventions coordonnées auprès de la personne ;</li> <li>- Travailler en amont des situations d'urgence pour éviter la dégradation des situations.</li> </ul>		
Déroulé de l'action	<p>En prenant appui sur le développement de la coordination gérontologique et sur la constitution d'un comité de pilotage, le cadre de l'instance de concertation doit être défini en fonction des besoins spécifiques de notre territoire.</p> <p>Idéalement co-portée par différentes institutions, l'instance de concertation</p>		

	permet de mobiliser des experts des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur un temps donné et un espace dédié. Espace tiers, elle serait régulièrement mobilisable suivant un calendrier définit et ouvert à tous les professionnels en difficulté dans l'accompagnement d'une situation qu'il souhaiterait présentée, après avoir obtenu l'accord de la personne.				
Public cible	Tout public en situation complexe et de vulnérabilité, dans un contexte de pathologie psychique, physique, de perte d'autonomie, de handicap.				
Lieu de l'action :	Territoire : Noisy-le-Sec				
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?					non
<b>TYPOLOGIE ET THEMATIQUE DE L'ACTION</b>					
Déterminant(s) visé(s)	Système de santé				
Thème principal	Dispositif de coordination				
Thème(s) secondaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention globale pour personne en difficulté sociale</li> <li>- Santé et autonomie des personnes âgées</li> <li>- Santé et autonomie des personnes handicapées</li> </ul>				
A quel projet du schéma régional de santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle principalement ?					
- Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes					
Articulation avec les autres dispositifs / plans locaux	Schéma départemental de l'autonomie - Coordination gériatrique				
<b>PARTENAIRES DE L'ACTION ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé/social	Commune de Noisy-le-Sec- Conseil départemental (SSD, SPA)	x	x	x	x
Santé	Professionnels de santé libéraux			x	
Santé	Professionnels hospitaliers			x	
Santé	Psychiatrie		x	x	
Médico-social	Partenaires associatifs	x		x	x
Autres	Autres partenaires associatifs	x		x	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					non
Si oui, précisez :			Quel degré ? :		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur de processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens annuels avec les partenaires de l'instance, avec analyse des éléments facilitateurs, résistances humaines et organisationnelles, obstacles techniques et matériels concernant le fonctionnement de celle-ci</li> </ul>				
Indicateur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séances</li> <li>- Nombre et qualité des participants</li> <li>- Nombre et type de situations présentées par date.</li> </ul>				
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sollicitation de l'instance pour présenter des situations.</li> <li>- Investissement sur le long cours des membres permanents et des membres invités.</li> <li>- Analyse des principales démarches réalisées ; satisfaction des acteurs concernant la mobilisation des structures et services ; nombre de situations ayant obtenu des réponses.</li> </ul>				

FICHE-ACTION 2-2-3					
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	AXE STRATEGIQUE 2- SANTE ET AUTONOMIE				
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Développement des activités de Post-Soins</b>				
<b>Porteur de l'action</b>	Acteurs sanitaires et sociaux	Début :	Fin :		
JUSTIFICATION DE L'ACTION					
Dans la cadre de la mise en place de son projet de santé en juin 2017, la ville de Noisy le Sec a souhaité renforcer le parcours des patients par une meilleure articulation des acteurs. Qu'il s'agit de prévenir une situation à risque ou d'intervenir après une situation de crise ou une hospitalisation, il s'agit dans ce cas de proposer aux personnes l'ensemble des ressources humaines et techniques pouvant intervenir à domicile dans le respect du choix de vie de la personne.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					non
DESCRIPTION DE L'ACTION					
Objectif stratégique	Renforcement de la connaissance intersectorielle des acteurs (libéraux para-médicaux et médicaux, sociaux...)				
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration des parcours de soins</li> <li>- Le développement d'une politique commune et réciproque de communication tant à destination des professionnels que des usagers</li> <li>- Le renforcement des partenariats</li> </ul>				
Déroulé de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres régulières entre professionnels para-médicaux(kinésithérapeutes, orthophonistes, infirmières...) et sociaux (assistantes sociales...)</li> <li>- Proposer des formations thématiques à destination de ces professionnels</li> </ul>				
Public cible	Les professionnels de santé				
Lieu de l'action : Ville de Noisy le Sec		Territoire : Noisy le Sec			
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?					non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE DE L'ACTION					
Déterminant(s) visé(s)	Acquisition de connaissance entre les professionnels Développer la concertation				
Thème principal	Identification de l'offre de soins de proximité				
Thème(s) secondaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'interconnaissance entre les professionnels de santé du territoire et les paramédicaux avec mes travailleurs sociaux</li> <li>- Faciliter les échanges entre professionnels de santé</li> </ul>				
A quel projet du schéma régional de santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle principalement ?					
Articulation avec les autres dispositifs / plans locaux		Schéma départemental de l'autonomie - Coordination gériatrique			
PARTENAIRES DE L'ACTION ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	Secteur libéral para-médical	x	x	x	x
Social	Conseil départemental ( SSD, SPA, SPAS)	x	x	x	x
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					non
Si oui, précisez :		Quel degré ? :			

<b>SUIVI ET EVALUATION</b>	
Indicateur de processus	<p>Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des différentes étapes de l'action: résistances humaines ou organisationnelles, obstacles matériels ou techniques... ;</p> <p>Éléments facilitateurs dans la mise en œuvre des différentes étapes de l'action: partenariat, moyens humains et techniques... ;</p> <p>Ajustements éventuellement réalisés en cours de réalisation ;</p> <p>Effets / impact inattendus (peuvent apparaître aussi en « Evaluation des résultats »).</p>
Indicateur d'activité	<p>Nombre de rencontres par spécialité</p> <p>Nombre de professionnels participants</p>
Indicateur de résultat	Satisfaction des usagers et professionnels

# **AS 3 - SANTE DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS**



FICHE-ACTION3-1-1			
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>AXE STRATEGIQUE 3 – SANTE DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS</b>		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Renforcer la prévention primaire en matière bucco-dentaire en visant l'implication des parents</b>		
<b>Porteur de l'action</b>	CMS/Conseil départemental	Début :	Fin :
JUSTIFICATION DE L'ACTION			
<p>Cette action, adossée à une convention avec le Conseil Départemental, est une action majeure de prévention sur la commune de Noisy-le-Sec.</p> <p>Elle cible les jeunes enfants de grande section de maternelle et les classes de CP en élémentaire.</p> <p>Elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apporter aux enfants les bases d'une bonne hygiène en matière bucco-dentaire et nutrition,</li> <li>- aider les enfants à une prise de conscience de l'intérêt d'une bonne hygiène de vie,</li> <li>- sensibiliser les parents par le biais de leurs enfants,</li> <li>- communiquer les bons réflexes pour éviter d'avoir des caries et des problèmes dentaires (alimentation, brossage),</li> <li>- insister sur les pratiques correctes du brossage quotidien,</li> <li>- expliquer l'intérêt de la visite régulière chez le dentiste, la fonction de la dent (parler, manger, sourire ...)</li> </ul> <p>Sur l'année scolaire 2018/2019, l'action s'est étirée du jeudi 13 décembre 2018 au jeudi 27 juin 2019 et a ciblé 887 enfants de grandes sections et 809 enfants en CP, soit 1696 enfants concernés.</p> <p>Cette action est clôturée chaque année par un forum bucco-dentaire « J'aime mes dents » qui permet d'accueillir sur deux journées voire trois des jeunes enfants d'un groupe scolaire autour de jeux et d'animations.</p> <p>Un partenariat est en cours de construction avec l'UFSBD.</p>			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			oui
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Objectif stratégique	<b>3-1 Renforcer les actions de prévention primaire</b>		
Objectif(s) opérationnel(s)	- Renforcer les actions en matière bucco-dentaire auprès des enfants		
Déroulé de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'ateliers d'1h30 par classe en présence de l'enseignant tout au long de l'année scolaire. Thèmes abordés : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ information sur la santé bucco-dentaire (supports dédiés : affiches, jeux, matériel de démonstration...)</li> <li>✓ alimentation</li> <li>✓ importance du soin précoce</li> <li>✓ brossage des dents en fin de séance</li> <li>✓ Séance de brossage avec chaque classe (avec mâchoire géante)</li> </ul> </li> </ul> <p>Chaque enfant reçoit ensuite un kit de brossage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Forum bucco- dentaire « J'aime mes dents » se tient chaque année au sein d'une école de la ville. Pour exemple, en 2019, le Forum s'est tenu au sein du groupe scolaire « Anémones, Bleuets, Langevin » et Gambetta le 14 mai, 17, 18 et 21 juin 2019.</li> </ul>		

	Près de 325 élèves ont été accueillis pour une activité d'une heure autour de jeux. Les classes sont accompagnées d'un enseignant et d'un parent. - L'action s'articulera avec les nouveaux dispositifs départementaux (Bus dentaire...)				
Public cible	Elèves de maternelle (grande section) et élémentaire (CP)				
Lieu de l'action : Etablissements scolaires	Territoire : Noisy-le-Sec				
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?					oui
<b>TPOLOGIE ET THEMATIQUE DE L'ACTION</b>					
Déterminant(s) visé(s)	Facteurs comportementaux (style de vie) Environnement social : implication des parents				
Thème principal	Santé de l'enfant				
Thème(s) secondaire(s)	- Autre : hygiène bucco-dentaire - Alimentation				
A quel projet du schéma régional de santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle principalement ?					
- Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif - Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Articulation avec les autres dispositifs / plans locaux		Programme départemental de promotion de la santé bucco-dentaire- Projet de santé publique de la PMI de Seine Saint-Denis			
<b>PARTENAIRES DE L'ACTION ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Education	Education nationale- Etablissements scolaires		x	x	x
Santé	Conseil départemental	x			
	UPSP		x	x	x
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez : Courrier d'invitation envers les parents		Quel degré ? :			
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur de processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des ateliers et du forum : résistances humaines ou organisationnelles, obstacles matériels ou techniques... ;</li> <li>- Eléments facilitateurs dans la mise en œuvre des ateliers et du forum : partenariat, moyens humains et techniques... ;</li> <li>- Ajustements éventuellement réalisés en cours de réalisation ;</li> <li>- Effets / impact inattendus (peuvent apparaître aussi en « Evaluation des résultats »).</li> </ul>				
Indicateur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de classes participantes au forum</li> <li>- Nombre de Kit distribué</li> <li>- Evaluation de la participation des parents et des enseignants</li> </ul>				
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des enseignants</li> <li>- Satisfaction des élèves et des parents</li> <li>- Suite donnée à l'action (Pérennisation)</li> </ul>				

<b>FICHE-ACTION 3-1-2</b>			
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>AXE STRATEGIQUE 3 – SANTE DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS</b>		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Actions de prévention primaire en matière de vie affective et sexuelle</b>		
<b>Porteur de l'action</b>	CMS/UPSP/Conseil départemental/Associations/Education nationale	Début :	Fin :
<b>JUSTIFICATION DE L'ACTION</b>			
<p>Dans le cadre du programme d'éducation à la sexualité, l'Unité de Prévention et de Santé Publiquemène un projet de sensibilisation de la vie sexuelle et affective dans les collèges et lycées de Noisy-le-Sec. Ce projet vise à sensibiliser les élèves et réunir les professionnels concernés par ces problématiques (assistantes sociales scolaires, infirmières scolaires, professeurs, secteur santé de la ville, conseillère conjugale...).</p> <p>Ces interventions se déroulent sur le temps scolaire et s'étirent donc pendant l'année de mars à juin au collège et aux Lycées de novembre (N-1) à juin. Elles ciblent les classes de 4<sup>ème</sup> au collège et de seconde au lycée voire tous niveaux au lycée pro. Ces interventions font l'objet d'un financement annuel de l'ARS.</p> <p>Les contributeurs sont nombreux : professeurs, infirmières scolaires, assistantes sociales scolaires, équipe de l'UPSP, infirmières du CMS, conseillère conjugale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèmes abordés : Relations affectives, amoureuse, sexuelle, Grossesse, contraception, IVG, Sexisme, Homophobie, Puberté, VIH/IST et stratégies de prévention, le respect et la violence, les idées reçues (l'hymen), la législation, les personnes et lieux ressources (CMS, conseillère conjugale, PMI, Centre de dépistage- CEGIDD).</li> </ul> <p>Cette action est renforcée depuis novembre 2017 par un partenariat avec le CRIPS et la formation des professionnels sur ces sujets au CMS.</p> <p>De plus, le CRIPS intervient désormais chaque année au sein de la commune grâce à son bus d'information et de prévention (BIP).</p> <p>Enfin, depuis juin 2018, un groupe de professionnels (inter- établissements) se réunit désormais au CMS afin d'aborder ces problématiques et définir ensemble les actions à mener tout au long de l'année et les modalités d'évaluation. En 2018, un premier questionnaire d'évaluation a été réalisé.</p> <p>En 2019, un partenariat avec l'association « Je Tu Il » intervenant sur ces questions a été proposé à un établissement de la ville. Il s'agit en effet d'étayer les actions de prévention et sceller ainsi les liens avec chaque établissement.</p>			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			oui
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>			
<b>Objectif stratégique</b>	<b>3-1 Renforcer les actions de prévention primaire</b>		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des séances d'information et de sensibilisation aux jeunes.</li> <li>- Mettre en place des formations pour les professionnels (inter. et extra. établissements) afin qu'ils animent eux-mêmes les séances d'information et de sensibilisation.</li> </ul>		
Déroulé de l'action	<p>Ce thème comprend plusieurs niveaux d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers au sein des collèges et lycées animés par l'UPSP, les infirmières de santé publique et la conseillère conjugale</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec le secteur associatif afin de dynamiser et renforcer l'apport d'informations lors des ateliers</li> <li>- Mise en place de groupes de travail pluridisciplinaire afin d'établir un programme partagé des interventions</li> </ul>				
Public cible	Elèves de collège et lycée				
Lieu de l'action : Etablissement/ CMS	Territoire : Noisy-le-Sec				
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ?					oui
<b>TYPOLOGIE ET THEMATIQUE DE L'ACTION</b>					
Déterminant(s) visé(s)	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème principal	Santé sexuelle et vie affective				
Thème(s) secondaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé des adolescents et jeunes adultes</li> <li>- Développement des compétences psychosociales</li> <li>- Lutte contre le VIH</li> </ul>				
<p>A quel projet du schéma régional de santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle principalement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif</li> <li>- Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité</li> </ul>					
Articulation avec les autres dispositifs / plans locaux	CLSPD – Contrat de ville- Plan « La Seine-Saint-Denis, un département engagé pour la fin du Sida en 2030 »- Projet de santé publique				
<b>PARTENAIRES DE L'ACTION ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Education	Education nationale	x	x	x	x
Autres	Secteur associatif			x	
Santé	Service santé de la ville- Conseil départemental ( CeGidd, SPAS,CPEF)	x	x	x	x
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez : Implication des jeunes dans la formalisation des ateliers			Quel degré ? : mobilisation active		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur de processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des ateliers et du groupe de travail : résistances humaines ou organisationnelles, obstacles matériels ou techniques... ;</li> <li>- Eléments facilitateurs dans la mise en œuvre des ateliers et du groupe de travail : partenariat, moyens humains et techniques... ;</li> <li>- Ajustements éventuellement réalisés en cours de réalisation ;</li> <li>- Effets / impact inattendus (peuvent apparaître aussi en « Evaluation des résultats »).</li> </ul>				
Indicateur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ateliers réalisés</li> <li>- Nombre de questionnaires d'évaluation retournés</li> <li>- Nombre et profils des participants aux groupes de travail</li> </ul>				
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des élèves (suite questionnaires d'évaluation)</li> <li>- Satisfaction et degré de mobilisation des professionnels</li> <li>- Changements de comportements et discours opérés chez les élèves</li> <li>- Pérennisation de l'action</li> </ul>				

<b>FICHE-ACTION 3-1-3</b>			
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>AXE STRATEGIQUE 3 – SANTE DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS</b>		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Renforcement et développement des actions de prévention en matière de harcèlement et cyber-harcèlement</b>		
<b>Porteur de l'action</b>	Unité de santé publique- prestataire extérieur- éducation nationale	Début : Juin 2018	Fin :
<b>JUSTIFICATION DE L'ACTION</b>			
L'unité de prévention et de santé publique développe depuis de nombreuses années des actions destinées aux enfants et adolescents.			
Forte de cette expérience et pour faire suite à plusieurs rencontres avec un collège de la ville autour de la nécessité d'aborder la question du harcèlement, un premier atelier avec une classe de 4 <sup>ème</sup> s'est tenu en juin 2018. Face au succès rencontré, il s'en est suivi la mise en place d'un partenariat avec ce collège pour développer ces ateliers.			
Le choix s'est initialement porté en 2018 sur les classes de 6 <sup>ème</sup> , plus vulnérables aux réseaux sociaux.			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			non
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>			
<b>Objectif stratégique</b>	Renforcement des actions de prévention envers les enfants et adolescents		
<b>Objectif(s) opérationnel(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des ateliers aux élèves des collèges de la ville sur le thème du harcèlement et cyber-harcèlement</li> <li>- Mettre en place des « Théâtres – Forum » sur ce thème</li> <li>- Développer la mise en place de café des parents sur ce thème spécifique</li> </ul>		
<b>Déroulé de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer dans un premier temps les professionnels souhaitant aborder ce sujet</li> <li>- Proposer la mise en place d'ateliers animés par un juriste spécialiste des questions de harcèlement et cyber-harcèlement (questions réponses, jeux de rôle...)</li> <li>- Finalisation de l'action par la tenue de Théâtre-Forum</li> <li>- Compléter et renforcer l'action par la mise en œuvre de « Cafés de Parents » en soirée en présence du prestataire extérieur (juriste).</li> </ul>		
<b>Public cible</b>	Elèves de collèges		
<b>Lieu de l'action : Ville de Noisy-le-Sec et Etablissements scolaires</b>		<b>Territoire : Noisy-le-Sec</b>	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ? oui, depuis juin 2018			oui
<b>TYPOLOGIE ET THEMATIQUE DE L'ACTION</b>			
<b>Déterminant(s) visé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facteurs comportementaux (style de vie)</li> <li>- Environnement social (parents)</li> </ul>		
<b>Thème principal</b>	Autre : harcèlement et cyber-harcèlement		
<b>Thème(s) secondaire(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des compétences psychosociales</li> <li>- Démarche participative (dont santé communautaire)</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiation en santé et du « aller-vers »</li> <li>- Santé des adolescents et jeunes adultes</li> <li>- Santé mentale</li> </ul>				
<p>A quel projet du schéma régional de santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle principalement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif</li> <li>- Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité</li> </ul>					
Articulation avec les autres dispositifs / plans locaux			CLSPD – Contrat de ville		
<b>PARTENAIRES DE L'ACTION ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
	Commune de Noisy-le-Sec		x	x	x
	Education nationale	x			
	Prestataire extérieur			x	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez : café des parents – Théâtre forum			Quel degré ? : mobilisation active		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur de processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des ateliers, du théâtre forum et du café des parents : résistances humaines ou organisationnelles, obstacles matériels ou techniques... ;</li> <li>- Eléments facilitateurs dans la mise en œuvre des ateliers, du théâtre forum et du café des parents : partenariat, moyens humains et techniques... ;</li> <li>- Ajustements éventuellement réalisés en cours de réalisation ;</li> <li>- Effets / impact inattendus (peuvent apparaître aussi en « Evaluation des résultats »).</li> </ul>				
Indicateur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation des enseignants</li> <li>- Nombre d'ateliers/ reconduite de l'action</li> <li>- Développement de l'action au sein de plusieurs établissements</li> </ul>				
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des professionnels</li> <li>- Satisfaction des élèves</li> <li>- Satisfaction des parents</li> </ul>				





FICHE-ACTION 3-2-1			
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>AXE STRATEGIQUE 3 – SANTE DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS</b>		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Renforcer le parcours et l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de surpoids</b>		
<b>Porteur de l'action</b>	Ville de Noisy-le-Sec, le SIPLARC, éducation nationale, service des sports	Début :	Fin :
JUSTIFICATION DE L'ACTION			
<p>La ville de Noisy-le-Sec développe depuis de nombreuses années différentes actions et projets visant à prévenir le surpoids chez l'enfant et l'adolescent.</p> <p>Plusieurs axes individuels et collectifs ont été développés ces dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concours des menus auprès des classes de CE2 en partenariat avec l'éducation nationale et le SIPLARC, ainsi que récemment les associations sportives.</li> <li>- <u>Défi Forme Santé</u> pour les enfants du PRE : En collaboration avec le Centre Municipal de Santé, le PRE propose à certains enfants en situation de surpoids, un parcours santé. L'offre comprend un bilan santé avec un médecin du sport, suivi d'une orientation vers un suivi diététique au sein du CMS et vers des activités physiques adaptées (APA) à raison de 2h par semaine. L'action de sensibilisation a également pour cible les parents, qui sont sollicités pour être présents lors du rendez-vous médical et pour lesquels un atelier autour de la préparation des repas (notamment petits déjeuners et goûters) est proposé.</li> <li>- Mise place à titre expérimental de la « mission retrouve ton cap » en partenariat avec l'ARS qui en une année a recensé 35 suivis et mis en lumière l'importance de la constitution d'équipe pluridisciplinaire pour accompagner le public cible.</li> <li>- Actions de prévention en partenariat avec le service jeunesse sur le thème de la nutrition</li> </ul>			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			oui
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<b>Objectif stratégique</b>	<b>3-2 Renforcer certains « parcours santé » et leur accompagnement</b>		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des consultations s'articulant avec la médecine du sport, un temps de soutien et suivi psychologique et diététique sur le même modèle que MRTC.</li> <li>- Proposer des ateliers collectifs d'initiation sportive (découverte d'un sport)</li> <li>- Renforcer l'action « concours des menus » par un axe activité physique</li> <li>- Renforcer l'action « Défi Forme santé »</li> </ul>		
Déroulé de l'action	<p>Il s'agit dans un premier temps de renforcer les consultations diététiques (tout âge confondu : enfant et adolescent) par un apport de compétences en matière de médecine du sport et psychologie, et ainsi mettre en lumière l'importance de la pluridisciplinarité à titre individuel comme collectif.</p> <p>Ce tryptique (opérant et efficient désormais dans le cadre de l'expérimentation « Retrouve ton cap ») pourrait en effet développer des actions collectives de prévention à destination d'un public plus large notamment auprès des élèves participant au concours des menus, centres de loisirs, service jeunesse, Enfants et familles du programme de réussite éducative...</p>		

Public cible	Enfants et adolescents et parents				
Lieu de l'action : CMS/ PRE/Etablissements scolaires scolaires/SIPLARC	Territoire : Noisy-le-Sec				
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ? en partie					oui
<b>TYPOLOGIE ET THEMATIQUE DE L'ACTION</b>					
Déterminant(s) visé(s)	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème principal	Activité physique				
Thème(s) secondaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé de l'enfant</li> <li>- Santé des adolescents et jeunes adultes</li> <li>- Alimentation</li> <li>- Santé mentale</li> </ul>				
<p>A quel projet du schéma régional de santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle principalement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé</li> <li>- Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité</li> <li>- Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif</li> </ul>					
Articulation avec les autres dispositifs / plans locaux		Projet de santé publique de la PMI de Seine Saint-Denis			
<b>PARTENAIRES DE L'ACTION ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
	Education nationale (primaires et collèges)		x	x	
santé	CMS et services villes, PMI	x	x	x	x
social	CCAS/ PRE- Conseil départemental (DEJ)	x	x	x	x
	SIPLARC (syndicat intercommunal assurant la cuisine collective de la ville (écoles et personnes âgées)		x	x	x
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez : choix de l'activité sportive			Quel degré ? : mobilisation active		
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur de processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des différentes dimensions de cette action (consultations, ateliers...) : contraintes/freins/limites, résistances humaines ou organisationnelles, obstacles matériels ou techniques... ;</li> <li>- Eléments facilitateurs dans la mise en œuvre des différentes dimensions de cette action (consultations, ateliers...): partenariat, moyens humains et techniques... ;</li> <li>- Ajustements éventuellement réalisés en cours de réalisation ;</li> <li>- Effets / impact inattendus (peuvent apparaître aussi en « Evaluation des résultats »).</li> </ul>				
Indicateur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de consultations et profil des patients toutes orientations confondues</li> <li>- Nombre et type d'ateliers mis en place, nombre et profil des participants</li> <li>- Nombre d'inscription en section sportive</li> <li>- Nombre et profils des partenaires mobilisés</li> </ul>				
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des bénéficiaires (enfants et adolescents) et leurs familles</li> </ul>				

	- Origine des Orientations des bénéficiaires (repérage de nouveaux partenaires)
--	---

FICHE-ACTION 3-3-1			
<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>AXE STRATEGIQUE 3 – SANTE DES FEMMES, DES ENFANTS ET ADOLESCENTS</b>		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Actions de prévention en matière de santé des femmes</b>		
<b>Porteur de l'action</b>	Ville de Noisy le Sec, CCAS, CMS, PMI, Observatoire des violences envers les femmes - Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Centre Hubertine Auclert - <i>Centre Francilien pour l'Égalité Femmes-Hommes</i> , Commissariat de Noisy-le-Sec	Début :	Fin :
JUSTIFICATION DE L'ACTION			
<p>Dans le cadre du travail amorcé au sein de la ville sur l'Égalité Hommes Femmes, la Direction de la Cohésion sociale a été chargée d'élaborer un plan d'actions sur les violences faites aux femmes pour 2017-2018 et a été désignée comme pilote pour l'organisation de la journée du 25 novembre (journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes).</p> <p>Sur le plan national, le 5ème plan national de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019) traduit l'engagement de l'État pour permettre aux femmes victimes de violences d'accéder à leur droit d'être protégées et accompagnées pour sortir des violences et se reconstruire. Ce plan fixe 3 objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences et assurer l'accès à leurs droits</li> <li>2. Renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants</li> <li>3. Déraciner les violences par la lutte contre le sexisme, qui banalise la culture des violences et du viol.</li> </ol> <p>Sur le territoire de Noisy-le-Sec, , il s'agit de promouvoir l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes pour le public et au sein des services municipaux.</p> <p>3 axes majeurs d'action permettent de répondre aux enjeux identifiés sur notre territoire :</p> <p>AXE 1. Promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein des services de la collectivité et sur l'ensemble du territoire noiséen.  → <i>Sensibiliser à l'égalité femmes-hommes et mieux définir la politique d'égalité femmes hommes de la collectivité.</i></p> <p>AXE 2. Mener une large campagne de sensibilisation sur les comportements sexistes  → <i>Lutter contre les discriminations liées au sexe, sensibiliser sur le sexisme ordinaire au sein des services et sur l'ensemble du territoire.</i></p> <p>AXE 3. Faciliter les démarches des femmes victimes de violences et mettre en place une coordination des acteurs  → <i>Mieux prendre en charge les victimes : mieux accompagner, être mieux formés, travailler en réseau</i></p>			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			non
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<b>Objectif stratégique</b>	<b>3-3 Lutter contre les violences intrafamiliales</b>		
Objectif(s) opérationnel(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des sessions de formation aux professionnels médico-sociaux de la Ville ainsi qu'aux agents de la collectivité toutes catégories confondues.</li> <li>- Mettre en place un intervenant social au commissariat de Noisy-le-Sec pour l'accompagnement des femmes victimes de violences</li> <li>- Proposer des actions de sensibilisation grand public</li> </ul>		

Déroulé de l'action	<p>Il s'agit dans un premier temps de mettre en place une campagne de prévention-sensibilisation auprès du grand public autour des 25 novembre et 8 mars sur les thèmes des violences d'une part et de lutte contre le sexisme d'autres part ainsi qu'auprès des agents de la Collectivité des actions de sensibilisation à l'égalité professionnelle et contre le sexisme. Le Directeur de la Cohésion sociale a été désigné correspondant ville pour le réseau animé par l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis.</p> <p>Il s'agit ensuite de créer un réseau local de professionnels autour de la prise en charge des femmes victimes de violences. Le partenariat monté avec l'Observatoire des Violences faites aux femmes de Seine Saint Denis permettra de proposer aux partenaires concernés 4 demi-journées de formation sur la prise en charge des femmes et un atelier sur la prévention des comportements sexistes.</p> <p>Enfin, il s'agit de mettre en place un dispositif de mise à l'abri en urgence des femmes victimes de violences. Ce projet a pour ambition de répondre à une carence en mettant en place un dispositif qui permettra aux femmes victimes de violences de bénéficier d'un logement dans le cadre d'une situation d'urgence, majoritairement des femmes ainsi que leurs enfants issus pour la plupart des 5 quartiers prioritaires de Noisy-le-Sec. La victime bénéficiera ensuite d'un accompagnement social dont le contenu serait décidé par une cellule réunissant les professionnels concernés. Pour réaliser ce projet, il sera procédé aux recrutements d'un intervenant social pour lequel un cofinancement sera également sollicité auprès de l'Etat dans le cadre du FIPD et du Département ainsi que d'un psychologue. D'autres recrutements sous forme de vacation pourront être envisagés en fonction des besoins qui seront identifiés.</p>				
Public cible	Femmes, enfants et adolescents				
Lieu de l'action : Ville de Noisy-le-Sec, QPV, Commissariat de Noisy-le-Sec	Territoire : Noisy le Sec				
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique CLS) ? en partie					oui
<b>TYPOLOGIE ET THEMATIQUE DE L'ACTION</b>					
Déterminant(s) visé(s)	Facteurs comportementaux				
Thème principal	Dispositif de sensibilisation et de prévention				
Thème(s) secondaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé des femmes</li> <li>- Santé des enfants et des adolescents</li> <li>- Santé mentale</li> </ul>				
<p>A quel projet du schéma régional de santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle principalement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la Ville</li> <li>- Apporter une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente ;</li> <li>- Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité</li> <li>- Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif</li> </ul>					
Articulation avec les autres dispositifs / plans locaux		Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre du CLSPD			
<b>PARTENAIRES DE L'ACTION ET PARTICIPATION</b>					
Secteur	Partenaire	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
	Cohésion Sociale	x	x	x	x
santé	CMS/PMI/CeGIDD/CCAS	x	x	x	x

social	Observatoire des violences envers les femmes - Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Centre Hubertine Auclert - <i>Centre Francilien pour l'Égalité Femmes-Hommes</i>		x	x	x
	Commissariat de Noisy-le-Sec		x	x	x
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez : choix de l'activité sportive		Quel degré ? : mobilisation active			
<b>SUIVI ET EVALUATION</b>					
Indicateur de processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des différentes dimensions de cette action : contraintes/freins/limites, résistances humaines ou organisationnelles, obstacles matériels ou techniques... ;</li> <li>- Éléments facilitateurs dans la mise en œuvre des différentes dimensions de cette action: partenariat, moyens humains et techniques... ;</li> <li>- Ajustements éventuellement réalisés en cours de réalisation ;</li> <li>- Effets / impact inattendus (peuvent apparaître aussi en « Evaluation des résultats »).</li> </ul>				
Indicateur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et type d'ateliers de sensibilisation/ formation mis en place, nombre et profil des participants</li> <li>- Nombre et profils des partenaires mobilisés</li> <li>- Nombre de femmes qui ont bénéficié d'un hébergement d'urgence;</li> <li>- Nombre de nuitées;</li> </ul>				
Indicateur de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions mises en place par les services de la Ville, les partenaires et les professionnels à l'issue des sessions de sensibilisation / formation</li> <li>- Nombre de bénéficiaires inscrites dans un parcours de sortie des violences</li> <li>- Création d'une cellule de veille et d'accompagnement</li> </ul>				

# GLOSSAIRE

## A

ADPA : Allocation départementale personnalisée d'autonomie  
ALD : Affection de Longue Durée  
APHP : Assistance Publique des Hôpitaux de Paris  
ARS : Agence Régionale de Santé

## C

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce  
CeGIDD : Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic  
CLS : Contrat Local de Santé  
CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance  
CMU-C : Couverture maladie universelle complémentaire  
CMP : Centre médico-psychologique  
CMPP : Centre médico-psycho pédagogique  
CMS : Centre Municipal de Santé  
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie  
CPTS : Communautés professionnelles territoriales de santé

## D

DRESS : Direction de la Recherche des Etudes de l'Evaluation des Statistiques

## E

EFS: Etablissement français du sang

## G

GEM : Groupe d'entraide mutuelle  
GHT : Groupement Hospitalier de Territoire  
GPNE : Grand Paris Nord-Est

## H

HPST : Hôpital, Patients, Santé et Territoires

## I

IDH : Indice de développement humain  
IME : Institut Médico-éducatif  
INPES : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé  
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques  
ISTS : Inégalités sociales et territoriales de santé

## M

MCO : Médecine Chirurgie Obstétrique

## O

ORL : Oto-rhino-laryngologiste

## P

PMI : Protection maternelle et infantile  
PRS : Projet Régional de Santé

## R

RESAD : Réunions d'évaluation des situations d'adultes en difficulté

**S**

---

SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile

**U**

---

UMPR : Unité en Médecine Physique et de Réadaptation

UNAFAM : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

UPSP : Unité de Prévention en Santé Publique